

RAPPORT ANNUEL

2014-2015

damartex
GROUP

55+



STYLE
INNOVATION
VITALITE
PLAISIR
CONFORT
ELEGANCE
MODE

RAPPORT ANNUEL

2014-2015

55+

05 EDITORIAL

10 CHIFFRES CLES

12 RELATIONS ACTIONNAIRES

15 RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE

damartex
GROUP



Damart



Afibel

L'année qui s'achève peut se résumer en 2 mots : **Confiance & Ambition**.

En effet, dans un contexte économique toujours incertain, Damartex reste fidèle à sa feuille de route et les résultats lui donnent raison : l'année 14-15 est au rendez-vous par rapport aux objectifs que le Groupe s'était fixés.

La vision reste identique : le leadership européen sur le segment des 55+.

Leadership sur les 55+



Les chiffres à retenir :

La tendance est solide avec un **chiffre d'affaires de 697,7 M€**, en croissance sur l'année de **+2,1%** en termes réels par rapport à l'exercice précédent (-0,3% à taux de change constants, compte tenu de l'activité en Grande-Bretagne et en Suisse). A noter une accélération au second semestre où le chiffre d'affaires du Groupe progresse de +6,4%, pour s'établir à 326,2 M€ (+2,8% à taux constants), confirmant la bonne dynamique du Groupe.

Le **Résultat Opérationnel Courant s'élève à 17,6 M€** en progression de **+33,8%** par rapport à l'année précédente, progression expliquée par :

- une activité en croissance,
- une bonne gestion des marges (travail de fond sur le sourcing et les prix barrés),
- une amélioration de la performance des investissements commerciaux, avec des effets positifs sur les fichiers clients,
- une poursuite de l'adaptation des coûts de distribution et de structure.

Confiance :

Ces bons chiffres permettent au Groupe de renforcer la confiance sur un certain nombre de sujets :

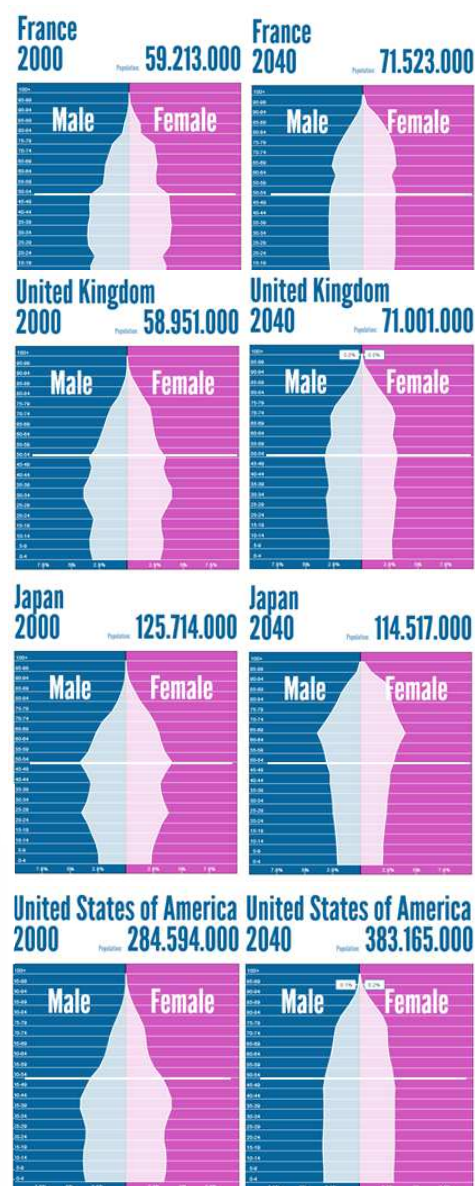
- Confiance dans le **potentiel de marché** :
Contrairement à beaucoup d'autres acteurs, l'avenir de Damartex se concentre sur les marchés « matures » où l'évolution démographique des 55+ nous offre un marché en croissance naturelle et solide pour les 20 années à venir.
C'est une des raisons pour lesquelles, Damartex a accéléré son développement aux USA (+34% de CA) et au Japon en partenariat avec des acteurs locaux.



Japon



USA

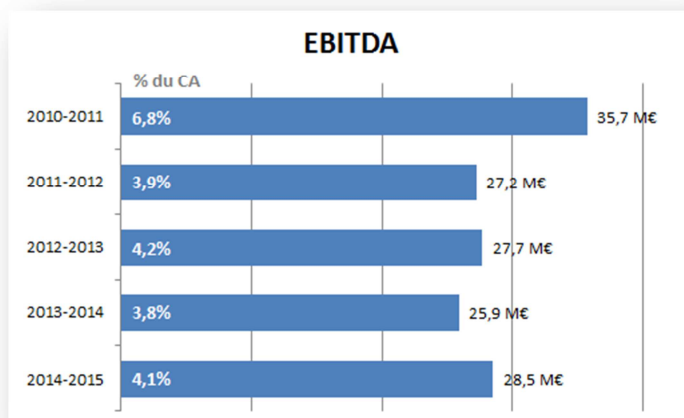


Source : populationpyramid.net

- Confiance dans la **stratégie de diversification** développée voici 3 ans et qui s'appuie sur deux segments clairs et différenciants, spécialement adaptés aux 55+ :
 - le textile, segment historique du groupe Damartex (Damart, DamartSport, Happy D. by Damart, Afibel et Maison du Jersey) et
 - le home & lifestyle, marché des équipements de la personne et de la maison visant au confort et au bien-être chez soi (Sédagyl, Delaby, Coopers et Jours Heureux).

Cette stratégie efficace démontre une dynamique très positive sur le home & lifestyle (+ 13,7% par rapport à l'exercice 2013-2014).

- Confiance dans la **capacité de Damartex à s'adapter** à des conditions de marché qui peuvent changer rapidement.



Pour preuve la résilience de l'Ebitda : en maintenant une vision moyen terme très claire, le Groupe est capable de maintenir une profitabilité solide et de faire évoluer ses business models dans les moments plus difficiles.

Le canal « vente par catalogue » reste une pierre d'angle de la stratégie et le Groupe démontre par ces chiffres qu'il est possible d'assurer de la profitabilité.

- Confiance en ses équipes et dans le **socle de ses valeurs** propres au Groupe, notamment l'esprit entrepreneurial qui est une des clés majeures de succès. Citons également que la marque Damart est entrée dans une phase de déploiement de la « Damart Way », approche éthique et solidaire des achats avec la création du poste de Responsable RSE, la signature du Global Compact et les investissements en formation des équipes d'achat.



Ambition :

Conscient que l'agilité et le dynamisme sont facteurs de réussite, le Groupe a ciblé **des projets prioritaires** qu'il met en œuvre avec énergie :

- Ambition au travers d'une **accélération des investissements** :

L'année a été marquée par le niveau de Capex, le plus élevé depuis 4 ans. Quelques exemples : au niveau du retail, le rythme est revenu à 6 à 8 ouvertures par an ; toutes les caisses des magasins seront remplacées cette année ; chez Afibel, un entrepôt a été racheté permettant une refonte des process et une optimisation des coûts.

- Ambition dans la **prise de risques** sur l'évolution des concepts :

La création d'une nouvelle expérience magasin au travers du concept Louise 3.0, pour l'enseigne Damart, en est le meilleur exemple.



Concept Louise 3.0



L'ouverture de trois magasins éphémères démontre également la créativité des équipes : l'hiver dernier, Damart était présent en Pop-Up store Thermolactyl à Velizy (78) ; Jours Heureux développait son premier concept store dans la galerie Vivienne à Paris.



Pop-up store Thermolactyl



Concept store Jours Heureux

- **Ambition dans la capacité du Groupe à migrer vers une vraie culture digitale :**
Dans un contexte d'accélération de la dimension omni-canal, le groupe Damartex exprime son ambition en actions au travers de recrutements et d'utilisation d'outils adaptés. Cela se traduit, entre autres, par une meilleure expérience client.
- **Ambition dans la communication :**
L'année 14-15 a vu le développement de campagnes télévisées au Royaume Uni (Damart) et en France (Afibel) ainsi qu'un effort de modernisation de Damart en France au travers d'une ambitieuse campagne presse & outdoor. Le travail sur les collections se poursuit permettant à Damart de s'adapter à tous les profils de sa clientèle.



Damart France

L'ensemble de ces exemples et projets sont des signes positifs et encourageants pour l'avenir.

Néanmoins, le Groupe reste prudent car le contexte économique demeure fragile.



*Confiance et Ambition restent de circonstance et les équipes sont mobilisées quotidiennement sur les défis à relever.
En ligne avec la stratégie du 55+, la feuille de route est claire.*

Patrick Seghin
Président du Directoire



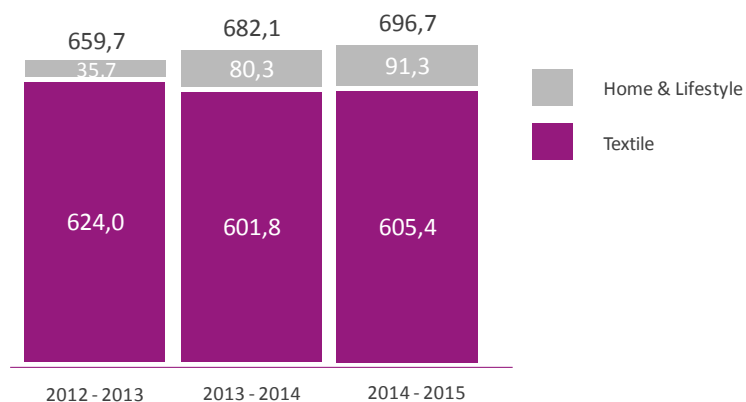
Chiffre d'affaires annuel

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2014/2015 avec un chiffre d'affaires de 696,7 M€ dans un environnement économique qui demeure difficile, malgré de faibles signaux positifs observés depuis quelques mois.

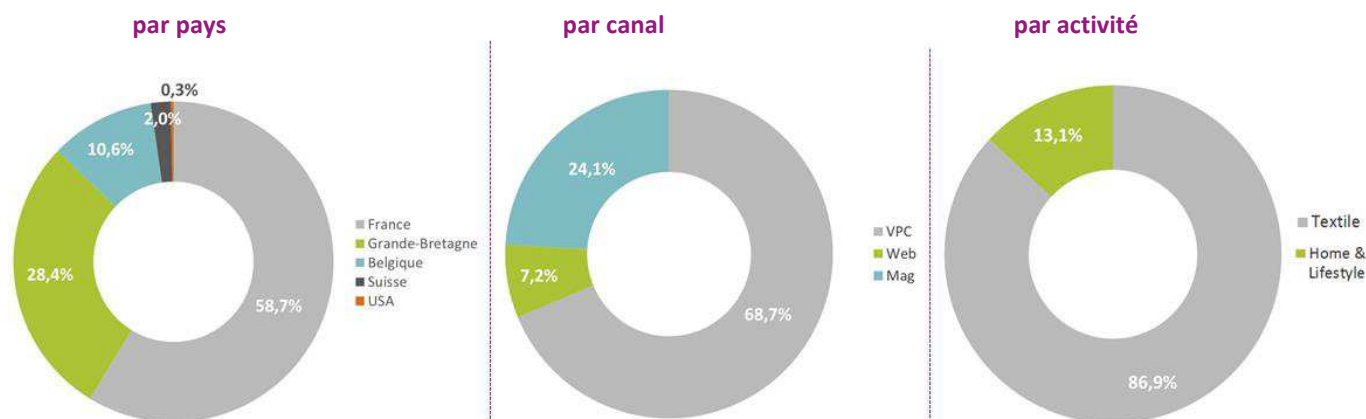
Cette performance est liée à plusieurs facteurs qui font la force du Groupe :

- Une répartition de l'activité sur **9 enseignes** regroupées en **2 activités** complémentaires que sont le "Textile" et le "Home & Lifestyle" et qui apportent chacune une réponse précise à un de nos segments clients. Le marché du "Home & Lifestyle", véritable relais de croissance, monte en puissance avec l'acquisition de Coopers of Stortford et représente aujourd'hui 13,1% du chiffre d'affaires du Groupe.
- Une présence à l'**international** qui lui permet d'amortir les phénomènes de crises liés aux marchés : la part du chiffre d'affaires à l'étranger a augmenté de 7 points sur l'année pour atteindre 41%, performance notamment liée à l'intégration réussie de Coopers of Stortford dans le Groupe.
- Une distribution **omni canal** différenciée qui offre la possibilité d'équilibrer l'activité et de bénéficier de relais de croissance. Le canal Web représente 50 M€ de chiffre d'affaires (7,2% du chiffre d'affaires total) et connaît chaque année une croissance significative. Les magasins représentent quant à eux un quart du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires annuel (en millions d'euros)



Décomposition du chiffre d'affaires annuel au 30 juin 2015



Résultats

La stratégie du groupe Damartex a permis de préserver des résultats positifs sur les trois dernières années dans un contexte de crise récurrente.

Elle se caractérise par les éléments suivants :

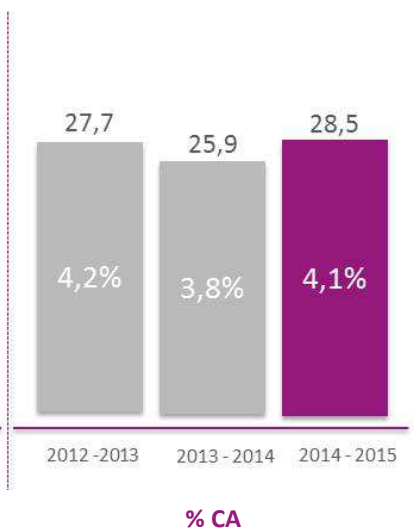
- Une gestion très fine de ses frais commerciaux, de distribution et de structure,
- Des acquisitions ciblées de sociétés à contribution positive qui apportent une meilleure couverture du marché, un savoir-faire établi et qui doivent permettre une diversification des sources de résultats. Dans ce cadre, l'acquisition de Coopers of Stortford en 2013 a permis un apport en terme de résultats et un accroissement de l'activité sur le marché du "Home & Lifestyle" sur lequel le Groupe était déjà présent.

Malgré l'environnement de crise, en particulier en France, le Groupe demeure profitable et clôture le dernier exercice avec un résultat opérationnel courant de 17,6 M€.

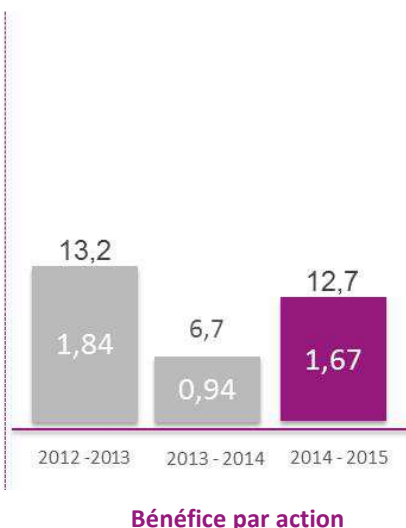
Résultat Opérationnel Courant
(en millions d'euros)



EBITDA
(en millions d'euros)

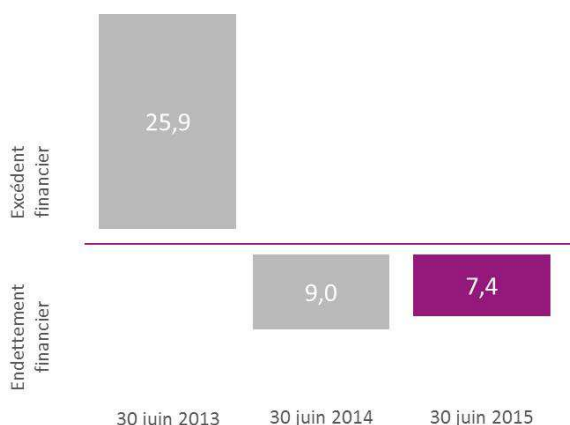


Résultat net
(en millions d'euros)



Structure financière

Niveau d'endettement net
(en millions d'euros)



Le groupe Damartex, en plus d'un actionnariat stable et familial, bénéficie d'une structure financière saine.

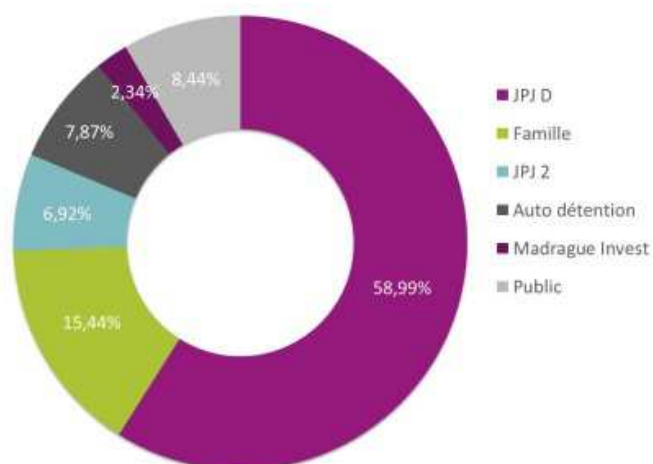
Le bilan fait ressortir un endettement financier net de 7,4 M€ comparé à un endettement financier net de 9,0 M€ au 30 juin 2014.

Le Groupe bénéficie de lignes de crédit confirmées à hauteur de 120 M€ à échéance 2020.

Relations actionnaires

Répartition du capital

Le capital au 30 juin 2015 s'élève à 103 096 000 euros, divisé en 7 364 000 actions de 14 euros de nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie. La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées la société détient 579 763 actions Damartex au 30 juin 2015.



Cours de l'action



Cours le plus haut

Cours le plus bas

Volume moyen mensuel de transactions

Capitalisation boursière (en milliers d'euros) sur la base du cours de clôture au 30 juin

Nombre d'actions à la clôture de l'exercice

	EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2014/2015
Cours le plus haut	25,31 €	19,78 €
Cours le plus bas	16,88 €	15,50 €
Volume moyen mensuel de transactions	23 527	20 510
Capitalisation boursière (en milliers d'euros) sur la base du cours de clôture au 30 juin	139 474	129 533
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	7 364 000	7 364 000

Cotation

Damartex est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur NYSE Alternext Paris. Code ISIN FR0000185423 (ALDAR).

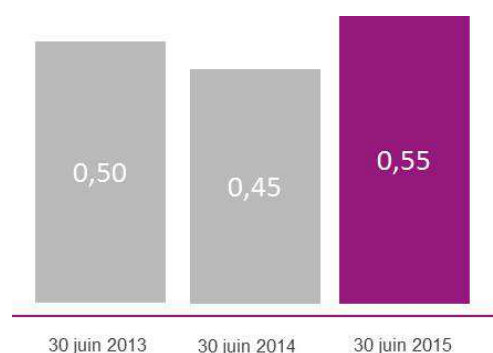
Contrat de liquidité

SDB Gilbert Dupont (Paris)

Dividende

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 9 novembre 2015 la distribution d'un dividende de 0,55 € par action.

Ce dividende sera mis en paiement le 9 décembre 2015.



Organisation au 30 juin 2015

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Jean Guillaume Despature

Vice-Président

Xavier Leurent

Membres

Jean Despature

Anthony Stahl

Paule Cellard *

Marie Bavarel-Despature

Matthieu Despature

Grégoire Devienne

Christian Watry *

COMITE D'AUDIT

Président

Paule Cellard *

Membres

Jean Guillaume Despature

Christian Watry *

COMITE DE REMUNERATIONS

Président

Jean Guillaume Despature

Membre

Paule Cellard *

* Personnalités indépendantes
selon les critères du Code de
gouvernement d'entreprise
MiddleNext

DIRECTOIRE

Président

Patrick Seghin

Membre

Bruno Defache

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young et Autres

Deloitte & Associés

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Bruno Defache

Directeur Financier

Tél : 00 33 (0)3 20 11 45 30

Courriel : bdefache@damart.com

www.damartex.com

RAPPORT FINANCIER

2014-2015

damartex
GROUP

55+



STYLE
INNOVATION
VITALITE
PLAISIR
CONFORT
ELEGANCE
MODE

RAPPORT FINANCIER

2014-2015

55+

- 17 PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES
- 19 RAPPORT DU DIRECTOIRE
- 35 DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES
- 73 RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX
- 75 COMPTES SOCIAUX
- 79 DOCUMENTS JURIDIQUES

SOMMAIRE

damartex
GROUP

RAPPORT FINANCIER

2014-2015

55+

PANORAMA DES COMPTES
CONSOLIDÉS

damartex
GROUP

Panorama des comptes consolidés

<i>En millions d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	697,6	682,1
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	16,7	13,1
RESULTAT NET	12,7	6,7
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	12,7	6,7
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	26,6	24,0
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	15,7	9,2
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	11,8	11,3
SITUATION NETTE	182,1	169,6
EXCEDENT FINANCIER NET	-7,4	-9,0
ACTIFS NON COURANTS	168,2	160,1
EFFECTIF MOYEN	3 205	3 238

RAPPORT FINANCIER

2014-2015

55+

RAPPORT DU
DIRECTOIRE

damartex
GROUP

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 30 juin 2015.

FAITS MARQUANTS

Aucun fait marquant n'est intervenu sur cet exercice.

PRESENTATION DES COMPTES

Données sociales

Le résultat financier de la société holding Damartex s'élève à 18,6 M€ contre 34,6 M€ l'année précédente.

Le résultat net fait ressortir un bénéfice de 20,2 M€ contre 35,2 M€ l'exercice précédent.

Données consolidées

Activité

Le groupe Damartex termine l'exercice 2014/2015 avec un chiffre d'affaires de 696,7 M€, en hausse de +2,1% en termes réels par rapport à l'exercice précédent (-0,3% à taux de change constants). Cette croissance est notamment due à un très bon second semestre.

L'activité « Textile » enregistre une hausse de +0,6% de son chiffre d'affaires sur l'exercice, à hauteur de 605,4 M€ (-1,4% à taux constants).

L'activité « Home & Lifestyle »¹ progresse de +13,7%, à 91,3 M€ (+7,6% à taux constants) sur l'ensemble de l'exercice.

L'exercice restera marqué par un redressement de l'activité Textile et par la confirmation de la progression constante de l'activité Home & Lifestyle, validant ainsi la stratégie de diversification du Groupe.

Résultats

Au cours de l'exercice, l'EBITDA affiche une progression de +10,0%, et ressort à 28,5 M€, soit 4,1 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 17,6 M€ et progresse de +33,8% par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique notamment par l'amélioration des marges, notamment dans l'activité Textile, et la bonne maîtrise des coûts. Les efforts entrepris depuis plusieurs semestres sur la politique commerciale du Groupe, l'optimisation de l'outil de production et les négociations sur les achats de marchandises ont permis d'accroître significativement la rentabilité du Groupe au cours de cet exercice.

A noter que dans les éléments opérationnels non courants, une dépréciation des actifs des magasins Happy D. by Damart a été constatée à hauteur de 2,5 M€.

Le résultat net ressort à 12,7 M€, en progression de +88,0%, résultat de la hausse de l'activité et de l'efficacité opérationnelle.

Situation financière

La structure financière demeure très solide avec un endettement financier net de 7,4 M€ à fin juin 2015, à comparer à une dette nette de 9,0 M€ au 30 juin 2014. Il tient compte d'investissements importants dans les bâtiments et le développement des magasins d'une part, et de mouvements sur actions propres pour un montant de 8,2 M€ d'autre part.

¹ Equipement de la personne et de la maison

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES CONTROLEES PAR SECTEURS OPERATIONNELS

30 juin 2015

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	EQUIPEMENT DE LA PERSONNE ET DE LA MAISON	TOTAL
Chiffre d'affaires	605 437	91 271	696 708
Résultat opérationnel	8 937	6 680	15 617
Dotations aux amortissements	11 089	665	11 754
Investissements	15 602	64	15 666

30 juin 2014

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	EQUIPEMENT DE LA PERSONNE ET DE LA MAISON	TOTAL
Chiffre d'affaires	601 777	80 291	682 068
Résultat opérationnel (*)	1 401	6 469	7 870
Dotations aux amortissements	10 641	669	11 310
Investissements	8 843	309	9 152

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
France	409 259	414 463
Belgique - Luxembourg	73 770	72 495
Grande-Bretagne	197 775	180 803
Suisse	14 124	12 979
Etats-Unis	1 780	1 328
TOTAL	696 708	682 068

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Directoire propose à l'Assemblée d'affecter le bénéfice net

de l'exercice social clos le 30 juin 2015 s'élevant à

20.202.581,59 €

augmenté du report à nouveau bénéficiaire de

15.106.946,56 €

soit la somme totale de

35.309.528,15 €

comme suit :

- 5 % à la réserve légale

1.010.129,08 €

- attribution aux actionnaires d'un dividende

de 0,55 € brut par action, soit 0,55 € X 7 364 000 actions

4.050.200,00 €

- affectation au compte « réserve facultative »

15.249.199,07 €

- affectation au compte « report à nouveau »

15.000.000,00 €

35.309.528,15 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende brut ressortirait à 0,55 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait détaché de l'action sur Alternext Paris le 7 décembre 2015 et mis en paiement le 9 décembre 2015.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Exercices clos les</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2013	30 JUIN 2014
Nombre d'actions rémunérées *	7.109.521	7.113.815	7.126.340
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	3.199.284,45 €	3.556.907,50 €	3.206.853,00 €
Dividende par action	0,45 €	0,50 €	0,45 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes versés, rappelés ci-dessus, sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention nouvelle visée à l'article L. 225-86 du Code de Commerce n'est intervenue sur l'exercice. Les actionnaires seront donc appelés, à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 9 novembre prochain de bien vouloir prendre acte de cette absence de nouvelle convention réglementée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-88-1 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance en date du 2 septembre 2015 a examiné les conventions réglementées dont l'effet perdure dans le temps, à savoir :

La convention d'intégration fiscale entre Damartex, société tête de groupe, et ses filiales a été autorisée et approuvée au cours des exercices antérieurs.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

Cette convention étant conclue entre la société et des filiales dont elle détient, directement ou indirectement la totalité du capital, le Conseil de Surveillance a décidé de la déclasser conformément aux dispositions de l'article L. 225-87 du Code de Commerce, telles que modifiées par l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons de l'absence de conventions réglementées intervenues directement ou par personne interposée entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL ET SUR LES PARTICIPATIONS

Répartition du capital (article L.233-13 du Code de Commerce)

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote de la société est la suivante au 30 juin 2015 :

	NOMBRE D'ACTIONS DETENUES	% CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE*
Société en commandite par actions JPJ-D	4.343.882	58,99	8.656.134	65,57
JPJ 2	509.695	6,92	1.019.390	7,72
Armance	394.916	5,36	789.832	5,98
Manacor	382.571	5,19	739.757	5,60

* Sur la base d'un capital composé, au 30 juin 2015, de 7.364.000 actions représentant 13.200.934 droits de vote, calculés en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général AMF.

Le concert de la famille Despature représente 81,36 % du capital et 88,89 % des droits de vote.

Le concert total représente quant à lui 83,71 % du capital et 90,20 % des droits de vote.

Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2014-2015 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce ».

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

PARTICIPATIONS RECIPROQUES (article L.233-29 et R.233-19 du Code de Commerce)

Selon la réglementation en vigueur, il n'existe aucune participation réciproque.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Action de concert

La société en commandite par actions JPJ-D, la société JPJ 2, Manacor, Armance et certains membres de la famille Despature agissent de concert.

La société Madrague Invest, contrôlée par les principaux managers de Damartex, s'est jointe à l'action de concert.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (extrait article 28 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

Toute action transférée en propriété, perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévus par la loi.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DECLARES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE AU COURS DE L'EXERCICE 2014-2015

La société Madrague Invest, contrôlée par les principaux managers de la société Damartex, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 mai 2015, de concert avec M. Paul Georges Despature et certains membres de la famille Despature, et les

sociétés JPJ-D, JPJ 2, Armance et Manacor, les seuils de 50% du capital et des droits de la société Damartex et détenir de concert 6 164 105 actions Damartex représentant 11 907 080 droits de vote, soit 83,71 % du capital et 86,46% des droits de vote de cette société.

Par courrier en date du 5 janvier 2015, la société Manacor a informé la société du franchissement de seuil de 3,51% du capital à 5,37%, suite à l'acquisition de droits de vote doubles au 31 décembre 2014. Ses droits de vote sont passés de 474.481 à 739.757.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIETES CONTROLEES

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 (article L.233-6 du Code de Commerce): aucune participation n'a été prise dans de telles sociétés.

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Damartex qu'elles détiennent (article L.233-13 du Code de Commerce): aucune société contrôlée par Damartex ne détient d'actions d'autocontrôle.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES (article L.225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2014 ; autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2014, il poursuivait les objectifs suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale en date du 13 novembre 2014 et donnée pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 12 novembre 2016.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 14 novembre 2013 et du 13 novembre 2014, la société a acheté 456.288 actions au cours moyen de 15,63 € et vendu 116.753 actions au cours moyen de 18,09 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 14.700 euros.

Les 456.288 actions acquises ont été allouées :

- à hauteur de 368.200 à la croissance externe pour un montant de 5.648.188 €,
- à hauteur de 30.700 pour assurer la couverture de plan d'option d'achat d'actions et/ou de plan d'actions attribuées gratuitement pour un montant de 470.938 €,
- le solde, soit 57.388, au contrat de liquidité, ce afin d'animer le marché pour un montant de 1.011.075 €.

23.650 actions autodétenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2014/2015 comme suit :

- 17.650 actions Damartex ont été remises dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions existantes,
- 6.000 actions ont été remises dans le cadre de l'exercice d'option d'achat d'actions.

Il n'y a eu aucune réallocation d'actions au cours de l'exercice 2014-2015.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 579.763 actions au 30 juin 2015. Elles représentent 7,87 % du capital ; la valeur unitaire moyenne évaluée au cours d'achat de l'action s'établit à 16.88 € pour une valeur nominale de 14 € (soit une valeur nominale globale de 8.116.682 €).

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation.

Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 13 novembre 2014 dans sa dix-neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 novembre 2014 dans sa vingtième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Il est proposé de fixer le prix maximum d'achat à 35 €, hors frais et commissions et le montant maximum du programme à 25.774.000 €.

INFORMATION SUR LES MODALITES DE CONSERVATION D' ACTIONS ISSUES DE LEVEES D'OPTIONS DONNANT DROIT A L'ACHAT D' ACTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Pour mémoire, lors de sa réunion du 14 mai 2013, le Conseil de Surveillance avait fixé à 10% la quotité d'actions issues des plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions de la société devant être conservée par les membres du Directoire sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire de Damartex

Patrick Seghin (Président du Directoire)

- Président de Damart Serviposte SAS, Vernier-Leurent SAS, Happy D. by Damart SAS
- Administrateur de Damart T.S.D
- Gérant de DSB SARL, Developpex 2 SARL et Developpex 3 SARL

Bruno Defache (Membre du Directoire)

- Administrateur de Damart T.S.D.

L'exercice d'option d'achat d'actions ainsi que l'attribution gratuite d'actions, afférents à ces deux dirigeants, sont compris dans les rapports spéciaux respectivement prévus par les articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de Commerce, présentés lors de l'Assemblée Générale.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance de Damartex

Jean Guillaume Despature (Président du Conseil de Surveillance, Président du Comité de Rémunérations et membre du Comité d'Audit)

- Membre du Directoire de Somfy SA
- Président du Conseil d'Administration de Financière Développement Suisse SA
- Administrateur de TTMD SA et Acacia SA
- Administrateur de DSG et Edify, succursales du Grand-Saconnex
- Gérant de Fidep et de CMC

Xavier Leurent (Vice-Président du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Fidep

Paule Cellard (Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité d'Audit et membre du Comité de Rémunérations)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Membre du Comité d'Audit de Somfy SA
- Administrateur, membre du Comité d'Audit et du Comité de contrôle interne du Credit Agricole Private Banking Luxembourg

Jean Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Président du Conseil d'Administration de Yainville SA
- Administrateur de Autoplanet et Carbeo

Anthony Stahl (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Président du Conseil de Gérance Fidep

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

Marie Bavarel-Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Fidep

Matthieu Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil d'Administration du Groupe MCSA
- Gérant de Fidep

Grégoire Devienne (Membre du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Fidep

Christian Watry (Membre du Conseil de Surveillance)

- Président et membre du Conseil de Surveillance de PM2C SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de Pléiade Venture SAS

Démissions au cours de l'exercice

Paul Georges Despature (Démission de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance, de membre du Conseil de Surveillance, de Président du Comité de Rémunérations et de membre du Comité d'Audit au 13 novembre 2014)

- Président du Conseil d'Administration d'Edify SA

Wilfrid Le Naour (Démission de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance au 13 novembre 2014)

- Censeur de NMP SAS
- Président de Provence Nouveau Monde SAS
- Administrateur de Gaviota Simbac SL, Gaviota Simbac Middle East SAL et Pellenc SA
- Gérant de Somfy GmbH
- Membre du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué d'Edify SA

Jetons de présence

Il est proposé à l'Assemblée de fixer à 100.000 euros le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET AUTRES AUTORISATIONS (article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	DATE DE L'AG	DATE D'EXPIRATION DE LA DELEGATION	MONTANT AUTORISE	UTILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015
Autorisation d'émettre des options d'achat d'actions	AGM 13/11/2014	13/01/2018	3% du capital social	0,00% du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGM 13/11/2014	13/01/2018	3% du capital social	0,12% du capital social

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS EN MATIERE D'ACTIONNARIAT SALARIE INDIVIDUEL

Le Directoire souhaite pouvoir disposer d'outils en matière d'actionnariat salarié dans le cadre du développement des activités de l'entreprise.

Il vous est donc demandé de bien vouloir renouveler par anticipation l'autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions consentie par l'Assemblée du 13 novembre 2014 afin de pouvoir bénéficier des nouvelles dispositions mises en place par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite « loi Macron »), le nouveau régime étant réservé aux actions gratuites attribuées sur le fondement d'une autorisation votée postérieurement à la publication de ladite loi.

Nous vous rappelons les principales mesures instaurées par la loi Macron en matière d'actions gratuites :

- réduction des délais minimum d'acquisition et de conservation,
- abaissement de la contribution sociale patronale à 20% et paiement au moment de l'acquisition définitive,
- imposition du gain d'acquisition, comme de la plus-value de cession, au barème progressif de l'Impôt sur le Revenu dans la catégorie des plus-values de cession de valeurs mobilières avec abattements pour durée de détention,

- suppression de la contribution sociale salariale mais augmentation des prélèvements sociaux sur le gain d'acquisition qui sont portés de 8 à 15,5%.

Par ailleurs, afin d'aligner l'échéance des autorisations en matière d'actions gratuites et de stock-options, nous vous demandons également de bien vouloir renouveler l'autorisation dont bénéficie le directoire en matière de stock-options.

AUTORISATION D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS EXISTANTES AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX

Ainsi, nous vous proposons donc de renouveler, pour une durée de 38 mois, l'autorisation conférée au Directoire de procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 3% du capital social au jour de l'Assemblée.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devraient, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Directoire, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ; déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux ; procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ; le cas échéant, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant la période d'acquisition et ; prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation, le cas échéant, exigée des bénéficiaires ; et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire. Cette autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure.

AUTORISATION D'ATTRIBUER DES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous proposons également d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois, à consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée.

Le prix d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce.

La durée des options fixée par le conseil ne pourrait excéder une période de 6 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire. Cette autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Au 30 juin 2015, les dettes à l'égard des fournisseurs de Damartex s'élèvent à 8.621 €, dont 420 € échues à cette date et 8.201 € non échues payables à trente jours au plus.

(en euros)	DETTES NON ECHUES DE 30 JOURS AU PLUS		DETTES ECHUES	
	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Total des dettes fournisseurs	8.201	118.368	420	26.589

Au 30 juin 2015, les créances clients s'élèvent à 35.172 €.

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (article 223-26 du Règlement Général AMF)

A la connaissance de la société, plusieurs opérations d'achat, vente et transfert entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées durant l'exercice écoulé pour des montants respectifs de 502.800,56 € et 16.275,75 €.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci d'efficacité, de qualité et de transparence, il a été décidé de continuer à avoir recours au Comité d'audit et au Comité de rémunérations, alors que les règles d'Alternext ne les rendent pas obligatoires.

COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de trois membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2014-2015.

COMITE DE REMUNERATIONS

Le Comité de rémunérations, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de deux membres, a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des

propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité de rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2014-2015.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La cotation des titres de la société sur Alternext ne l'oblige pas à faire référence à un Code de gouvernement d'entreprise.

Dans un souci de transparence, la société continue à s'inspirer des bonnes pratiques du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext.

Selon sa huitième recommandation, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Au regard des critères ainsi posés, deux des membres du Conseil de Surveillance : Paule Cellard et Christian Watry, sont considérés comme indépendants selon la définition donnée par le Code précité.

Ces derniers font bénéficier le groupe Damartex de toute leur expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille fondatrice ce qui, au sens du référentiel MiddleNext, les exclut de la qualification de membre indépendant.

Cependant, ces membres du Conseil sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Damartex SA.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (articles L. 232-1 et L. 233-23 du Code de Commerce)

La mission du département Recherche et Développement est de permettre au groupe Damartex de renforcer sa position de leader dans les domaines de bénéfice client repris dans la stratégie de marque Damart :

- les vêtements de confort thermique (Thermolactyl, Océalis et Climatyl),
- les vêtements de confort morphologiques (Perfect Body, Perfect Fit),
- le confort du chaussant et de la marche (Perfect Comfort, Amortyl),
- les textiles de soin du corps et de la peau (Lineastyl by Damart).

Les activités de recherche visent :

- à développer des outils et des protocoles de test toujours plus performants et au plus près des conditions d'usage des produits, afin d'apporter davantage de garanties aux clientes et de sélectionner les produits les plus efficaces,
- à la conduite de projets de Recherche et Développement en collaboration étroite avec le

monde académique (universités, laboratoires) et industriels leaders sur leurs domaines, afin d'intégrer à l'offre produits des solutions techniques toujours plus innovantes, performantes et à forte valeur ajoutée différenciante,

- à accompagner les responsables produits dans la déclinaison d'une offre complète et adaptée aux clientes pour chacune des techniques développées,
- et d'une manière générale à mettre en place des actions innovantes sur les produits à travers les différents canaux de distribution.

Sur l'exercice écoulé, on note en particulier :

- un pilotage opérationnel et stratégique des activités R&D selon un calendrier court, moyen et long terme afin de donner une visibilité et une cohérence des actions et moyens engagés en adéquation avec les attentes marché,
- renforcement de notre stratégie de leadership en expertise chaleur, notamment autour de notre innovation exclusive « Thermolactyl Bioactif » dans la gamme sous vêtement avec une collection qui s'étoffe avec le degré 3 en Femme & Homme. Une gamme de produits plus chauds qui cible une utilisation au cœur de l'hiver.
- continuité de notre implantation en collection Printemps/Été à travers notre label OCEALIS, promesse de « fraîcheur bien être », essentiellement en gamme Tee shirt et pantalon en prêt à porter. La technologie brevetée plus technique s'oriente plus spécifiquement vers notre offre D Sport où le besoin de « fraîcheur » est très demandé sur ce créneau.
- la poursuite de la politique soutenue de revalorisation confort et qualité en général et d'innovation exclusive dans la catégorie chaussure à travers le dépôt de 3 brevets internationaux sur cette année sur un nouveau modèle de chaussure à marche active (New Amortyl). Renforcement de l'offre en « double largeur » sur certains modèles (notamment en UK), le renforcement du label « Perfect Comfort » promesse de confort supérieur.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIES AU CAPITAL (article L.225-102 du Code de Commerce)

Aucune action Damartex n'est détenue, au 30 juin 2015, par des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise non plus que par d'anciens salariés dans le cadre d'un fonds commun de placement.

INFORMATIONS SUR LES AUTRES RISQUES (articles L. 225-100 al 4 et 6 et 225-102-1 du Code de Commerce)

Risques financiers

Afin de gérer au mieux son exposition au risque de change et au risque de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, le Groupe a recours à certains instruments financiers dans un but de couverture et non de spéculation.

Risques de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en dollars américains compte tenu des importations en provenance d'Asie ou du Moyen Orient. Les instruments financiers dérivés consistent essentiellement en contrats de change à terme et d'options sur devises. La juste valeur de ces instruments de couverture valorisés s'élève à +1.285 K€ au 30 juin 2015.

Risques juridiques

Le groupe Damartex n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité dont l'exploitation ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, et de droit boursier.

Le groupe Damartex est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe. A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le

patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances - couverture des risques

Le groupe Damartex est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance « Perte d'exploitation consécutive »,
Dans le cadre de ces polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.
- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités. Un programme international d'assurances responsabilité civile a été mis en place pour optimiser chacune des polices locales souscrites,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance des marchandises transportées.

Risques pays

L'essentiel de l'activité est réalisé dans des pays actuellement stables : France, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Suisse.

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES NON DEDUCTIBLES (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

EVOLUTION BOURSIERE

Durant l'exercice 2014-2015, l'action Damartex a enregistré une baisse de valeur de -7,13 %. Au 30 juin 2014, dernier jour de Bourse correspondant

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2015

au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 18,94 € pour coter 17,59 € au 30 juin 2015.

Sur la base du dernier cours et compte tenu d'un dividende unitaire de 0,55 €, le rendement de l'action Damartex ressort à 3,13 %.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 5.016 à 46.345 par mois, la moyenne mensuelle s'établissant à 20.510 titres.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

PERSPECTIVES

L'amélioration de la performance financière et opérationnelle conforte le Groupe dans la justesse de sa stratégie.

Les investissements opérés par le Groupe dans la modernisation de ses opérations et le développement de son parc de magasins vont se prolonger au cours de l'exercice 2015/2016.

Les bonnes performances réalisées au cours de cet exercice l'ont été dans un environnement économique toujours difficile mais en légère amélioration. Des signaux faibles mais positifs peuvent laisser envisager une amélioration de la conjoncture pour les prochains mois.

Les gains de productivité réalisés dans l'activité textile devraient se maintenir au cours des prochains exercices, permettant ainsi au Groupe de stabiliser son niveau de rentabilité et de profitabilité.

Le Groupe entend également poursuivre ses investissements commerciaux dans l'activité Home & Lifestyle qui connaît une très bonne progression en France et en Grande-Bretagne.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il est proposé à l'Assemblée de procéder aux modifications statutaires suivantes :

Mise en harmonie des statuts

Tout d'abord, nous vous rappelons que l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 a modifié les dispositions de l'article L. 225-87 du Code de commerce afin d'exclure du champ des conventions réglementées, outre les conventions courantes conclues à des conditions normales, également désormais, les conventions conclues avec une filiale ou sous-filiale à 100%.

La rédaction actuelle de l'article 22 des statuts ne faisant pas référence à cette nouvelle dérogation relative aux conventions intra-groupe, il vous est donc suggéré de la modifier.

Par ailleurs, le décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014 a modifié les modalités de détermination des actionnaires pouvant participer aux Assemblées Générales. Désormais, conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce, pour pouvoir participer à l'Assemblée, tout actionnaire doit justifier de l'inscription en compte (*et non plus de l'enregistrement comptable*) de ses titres, à son nom de l'actionnaire ou celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième (*et non plus au troisième*) jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Ainsi, nous vous proposons donc de mettre en harmonie les dispositions de l'article 27 des statuts avec les dispositions susvisées

Modification dans les statuts de l'article 18 « Conseil de Surveillance »

Il est proposé aux actionnaires de supprimer l'obligation pour les membres du Conseil de Surveillance d'être actionnaire et d'abroger en conséquence le troisième alinéa de l'article 18 des statuts ci-après :

« Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'une action de la société. »

Les résolutions que nous vous soumettons sont conformes à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien les consacrer par votre vote.

Le Directoire

RAPPORT FINANCIER

2014-2015

55+

DOCUMENTS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

damartex
GROUP

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014 RETRAITE (*)
Ecarts d'acquisition	11	19 922	18 697
Immobilisations incorporelles	11	75 145	72 165
Immobilisations corporelles	12	71 695	67 509
Actifs financiers	20	1 474	1 589
Actifs d'impôts différés	8	0	177
Actifs non courants		168 236	160 137
Stocks	14	111 119	104 847
Créances clients	15-20	53 023	54 903
Autres débiteurs	16	12 962	13 335
Créances d'impôts		7 241	3 562
Instruments dérivés actifs	20-25	3 564	362
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17-20-21	35 400	26 101
Actifs courants		223 309	203 110
TOTAL ACTIFS		391 545	363 247

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014 RETRAITE (*)
Capital émis		103 096	103 096
Primes		21 855	21 855
Réserves		57 173	44 640
Capitaux propres	18	182 124	169 591
Passifs financiers	19-20	6 330	4 334
Passifs liés aux avantages au personnel	22	7 097	6 518
Passifs d'impôts différés	8	14 113	14 193
Passifs non courants		27 540	25 045
Passifs financiers	19-20	36 435	30 811
Provisions	23	6 936	8 190
Dettes fournisseurs	20	71 609	68 334
Autres dettes	24	61 960	59 806
Dettes d'impôts exigibles		2 662	1 038
Instruments dérivés passifs	20-25	2 279	432
Passifs courants		181 881	168 611
TOTAL PASSIFS		391 545	363 247

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21 (note 4)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014 RETRAITE (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	696 708	682 068
Achats consommés		-235 432	-232 243
Charges de personnel		-119 018	-118 261
Charges externes		-312 548	-305 974
Charges d'amortissements		-11 754	-11 310
Dotations et reprises / provisions		-346	-1 123
Résultat opérationnel courant		17 610	13 157
Autres produits opérationnels	6	665	373
Autres charges opérationnelles	6	-2 658	-5 661
Résultat opérationnel		15 617	7 870
Produits financiers		46	455
Charges financières		-1 254	-563
Résultat financier	7	-1 208	-108
Résultat avant impôts		14 409	7 762
Impôts sur les résultats	8	-1 747	-1 018
RESULTAT NET		12 662	6 744
dont Groupe		12 662	6 744
dont Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat net du Groupe		12 662	6 744
Résultat par action (en euros)	9	1,78	0,95
Résultat dilué par action (en euros)	9	1,73	0,94

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21 (note 4)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014 RETRAITE (*)
RESULTAT NET		12 662	6 744
Instruments de couverture de change		1 094	-509
Ecart de conversion		11 239	4 881
Effet d'impôts		-971	-100
Eléments sujets à recyclage		11 362	4 272
Engagements envers le personnel		-497	-2 090
Effet d'impôts		228	475
Eléments non sujets à recyclage		-269	-1 615
Autres éléments du résultat global après impôts	10	11 093	2 657
RESULTAT GLOBAL NET		23 755	9 401

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21 (note 4)

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
								Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Totaux
Au 30 juin 2013 Retraité (*)	103 096	21 855	-4 943	50 569	823	-10 286	1 838	162 952	513	163 465
Résultat net de la période				6 744				6 744		6 744
Autres éléments du résultat global				-2 090	-509	4 881	375	2 657		2 657
Résultat global total	0	0	0	4 654	-509	4 881	375	9 401	0	9 401
Distribution de dividendes (**)				-3 557				-3 557	0	-3 557
Opérations sur actions propres			142	140				282	0	282
Variations de périmètre				513				513	-513	0
Au 30 juin 2014 Retraité (*)	103 096	21 855	-4 801	52 319	314	-5 405	2 213	169 591	0	169 591

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
								Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Totaux
Au 30 juin 2014 Retraité (*)	103 096	21 855	-4 801	52 319	314	-5 405	2 213	169 591	0	169 591
Résultat net de la période				12 662				12 662		12 662
Autres éléments du résultat global				-497	1 094	11 239	-743	11 093		11 093
Résultat global total	0	0	0	12 165	1 094	11 239	-743	23 755	0	23 755
Distribution de dividendes (**)				-3 206				-3 206	0	-3 206
Opérations sur actions propres (***)			-4 986	-3 030				-8 016	0	-8 016
Au 30 juin 2015	103 096	21 855	-9 787	58 248	1 408	5 835	1 470	182 124	0	182 124

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21 (note 4)

(**) Dividende distribué de 0,50 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013 et 0,45 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014

(***) cf note 9

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros			30 JUIN 2015	30 JUIN 2014 RETRAITE (*)
	NOTES			
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION				
Résultat avant impôts			14 409	7 761
. Amortissements et provisions			12 970	16 795
. Gains et pertes liés aux variations de juste valeur			1 314	905
. Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés			174	101
. Charges d'intérêts			265	381
. Plus ou moins values de cessions			-635	-42
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			14 088	18 140
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ			28 497	25 901
Impôt sur le résultat payé			-1 879	-1 865
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT			26 618	24 036
Diminution (+) et augmentation (-) stocks			-2 766	-5 941
Diminution (+) et augmentation (-) clients			4 617	1 149
Diminution (-) et augmentation (+) fournisseurs			1 898	-6 198
Autres diminutions (-) et autres augmentations (+)			-3 533	-6 337
Variation du besoin en fonds de roulement lié l'activité			216	-17 327
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)			26 834	6 709
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations :				
. Incorporelles	11		-3 199	-2 262
. Corporelles	12		-12 466	-6 890
. Financières			-133	-84
Cessions d'actifs			1 363	969
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise			0	-25 633
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)			-14 435	-33 900
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT				
Emission d'emprunts				
Remboursement d'emprunts			-2 053	-4 089
Distribution de dividendes			-3 206	-3 557
Acquisitions / cessions d'actions propres	9		-5 394	138
Intérêts payés			-265	-381
Acquisition des participations ne donnant pas le contrôle			0	-1 558
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)			-10 918	-9 447
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (D)			1 220	602
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D)			2 701	-36 035
Trésorerie et équivalents de trésorerie			26 101	41 235
Concours bancaires			-29 044	-8 143
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE			-2 943	33 092
Trésorerie et équivalents de trésorerie			35 400	26 101
Concours bancaires			-35 642	-29 044
TRÉSORERIE A LA CLOTURE			-242	-2 943

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21 (note 4)

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. GENERALITES

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 25 avenue de la Fosse aux Chênes 59100 Roubaix, France.

Les comptes consolidés de l'exercice 2014/2015 clos le 30 juin 2015 ont été arrêtés par le Directoire le 1er septembre 2015. Ils sont établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Damartex au 30 juin 2015 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2015.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 30 juin 2015 des normes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er juillet 2014.

Certaines des normes appliquées à ce jour par le Groupe sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations dont l'application pourrait être rétrospective. Ces interprétations pourraient amener le Groupe à retraiter ultérieurement les comptes consolidés.

2.2 Evolution du référentiel comptable

2.2.1 Normes, amendements et interprétations applicables au 1er juillet 2014

Au 30 juin 2015, les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er juillet 2014 sont les suivants :

- L'ensemble des normes sur la consolidation (IFRS 10, 11 et 12) n'ont pas d'impact compte tenu de la structure du Groupe.
- L'interprétation IFRIC 21 – *Taxes prélevées par une autorité publique* précise que la date de comptabilisation en charges des taxes prélevées par les autorités publiques est la date du fait générateur de l'obligation de payer ces taxes. Pour le Groupe, les taxes concernées par cette interprétation sont les taxes foncières et la Contribution Sociale de Solidarité sur les Sociétés (C3S), pour lesquelles, désormais 100% desdites taxes seront comptabilisées en charges au 1^{er} janvier de chaque exercice, l'étalement n'étant plus autorisé. L'application étant rétrospective, le retraitement des historiques est détaillé dans la note 4. L'impact résultat est peu significatif dans les comptes annuels.
- Améliorations annuelles des IFRS 2010-2012 : sans impact

2.2.2 Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er juillet 2015

Les normes suivantes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 sont listées ci-dessous. Le Groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation.

NORMES

Améliorations annuelles des IFRS 2011-2013

Amendement à IAS19 – *Cotisations des membres du personnel*

Le Groupe a finalisé ou est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conduit la Direction à formuler des hypothèses et à effectuer des estimations qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- les impôts différés actifs - voir les hypothèses et estimations en note 8
- les valorisations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles via les résultats des impairment tests - voir les hypothèses et estimations en note 13

2.4 Principe de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Au cas présent toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises ou créées à compter de leur date de prise de contrôle et ceux

des sociétés cédées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 30 de l'annexe.

2.5 Conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du Groupe sont eux présentés en euros.

2.5.1 Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

2.5.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les situations financières et les résultats des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euros comme suit :

- les situations financières sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période
- les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écart de conversion dans "l'Etat du résultat global consolidé".

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

2.6 Date de clôture

La consolidation annuelle est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 juin. Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date.

Le groupe Damartex établit ses états financiers (du chiffre d'affaires jusqu'aux frais directs de vente) sur la base de la méthode trimestrielle 4/4/5. Chaque trimestre est divisé en deux périodes de 4 semaines puis une période de 5 semaines. Ainsi, l'exercice clos le 30 juin 2015 couvre la période allant du 30 juin 2014 au 28 juin 2015. L'impact sur les comptes de cette méthode par rapport à une méthode classique (exercice 1er juillet - 30 juin) n'est pas significatif.

2.7 Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition d'une part et le coût d'acquisition des titres de la société concernée d'autre part.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur constatées, selon les tests de dépréciation réalisés chaque année (voir note 2.11).

Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges dans la rubrique « charges externes » du compte de résultat consolidé.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 4 ans.

Les logiciels développés en interne par le Groupe qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Les marques ne sont pas amorties car considérées comme ayant une durée de vie indéfinie. Ce caractère indéfini est revu chaque année.

Les brevets sont amortis sur 20 ans en linéaire.

Les droits au bail ne sont pas amortis, car considérés comme ayant une durée de vie indéfinie dans la mesure où le preneur d'un bail commercial a le droit à un nombre presque illimité de renouvellements du bail.

Les actifs incorporels non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique chaque année (voir note 2.11).

Au sein du Groupe, les dépenses relatives aux activités de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de personnel et charges externes. Il s'agit essentiellement de frais de recherche qui ne sont pas activables au regard de la norme IAS 38.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 16, après leur comptabilisation en tant qu'actif, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrains	Non amortis
Bâtiment lourd composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	8 à 10 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de manutention ou de stockage	8 à 12 ans
Installation téléphonique	5 à 8 ans
Véhicule	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Damartex, il a été identifié des composants significatifs uniquement pour les bâtiments.

Les constructions sont décomposées en trois actifs distincts ayant des durées d'amortissement distinctes :

Gros œuvre	40 ans si bâtiment lourd, 25 ans si bâtiment léger
Second œuvre	10 ans
Toiture	30 ans si bâtiment lourd, 15 ans si bâtiment léger

2.10 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les biens loués en vertu de contrats qualifiés de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les biens sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre. S'il n'est pas certain que Damartex devienne propriétaire du bien à la fin du contrat, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location-financement de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple.

2.11 Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.

Par ailleurs dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels et corporels.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien

informées et consentantes, diminué des coûts de cession.

La valeur d'utilité est obtenue à partir des projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme (tels qu'approuvés par la Direction) des 3 années suivantes, en retenant des taux de marchés à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour ces tests, le Groupe considère qu'un délai de maturité de 5 ans maximum est nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité.

Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur nette comptable de l'actif, l'actif n'est pas déprécié.

Définition d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible (absence de marché et de cash-flow affectable à ce seul actif), cet actif est regroupé avec d'autres de manière à former une Unité Génératrice de Trésorerie.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées a été effectuée au sein du groupe Damartex. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe.

2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, lors de la comptabilisation initiale, en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs évalués en juste valeur par résultat
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance
- les actifs disponibles à la vente

Les valeurs mobilières de placement sont classées dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur, ils représentent des actifs détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance. Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Il n'y a pas de titres de participation de ce type au 30 juin 2015.

2.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des marchandises compte tenu des perspectives d'écoulement, diminué des coûts de production et de distribution restant à être supportés pour réaliser la vente.

Les stocks de matières, de marchandises et de produits fabriqués sont évalués principalement au coût unitaire moyen pondéré.

2.14 Clients et autres débiteurs

Les créances des clients et des autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement appréciés au cas par cas.

2.15 Titres d'autocontrôle

Les actions Damartex détenues par le Groupe sont enregistrées en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.

Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.16 Paiements en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites.

Le coût des attributions d'options est valorisé à la juste valeur des instruments à la date d'attribution. La juste valeur a été évaluée selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires débiteurs ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme ou des placements disponibles à la vente et sans risque.

2.18 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Cette rubrique peut notamment comprendre les engagements découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques.

Le cas échéant, les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis, que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée et si une telle mesure a été annoncée aux personnels ou à leurs représentants.

2.19 Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les avantages accordés sont les suivants :

- les régimes de retraite à prestations définies en France et en Grande-Bretagne
- les régimes de retraite à cotisations définies en France, en Belgique et en Grande-Bretagne
- les régimes d'indemnités de fin de carrière conventionnelles en France (prestations définies)
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail en France (prestations définies)
- le régime de retraite article 83 pour certains salariés en France (cotisations définies)

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.

Pour les régimes à prestations définies, la charge nette de l'exercice correspond aux coûts des services rendus et passés, aux intérêts de la dette et aux revenus des fonds affectés à la couverture de ces engagements.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses financières (croissance des salaires, taux d'actualisation, taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie) et démographiques (âge de départ en retraite, espérance de vie, taux de rotations des effectifs).

Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres, conformément au paragraphe 93 de la norme IAS 19.

Des fonds sont affectés à la couverture d'engagement à long terme du personnel en France et en Grande-Bretagne. Ils sont gérés par un organisme externe indépendamment du Groupe. Le solde net (entre l'actif et l'engagement) est comptabilisé à l'actif en cas de sur financement par rapport à l'engagement ou au passif en cas de sous fondement.

En cas de sur financement, l'actif fait l'objet d'un test de plafonnement conformément au paragraphe 58 de la norme IAS 19.

2.20 Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont mesurées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

Après leur reconnaissance initiale, les emprunts et dettes sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.21 Impôts courants et différés

2.21.1 Impôts courants

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er juillet 2003. La totalité des sociétés françaises est comprise dans le périmètre de cette intégration au 1er juillet 2014.

Deux périodes d'intégration se sont déroulées de juillet 2003 à juin 2013. Une troisième période d'intégration a été reconduite pour une période de 5 ans à compter de juillet 2013.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes pourront être indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

2.21.2 Impôts différés actifs/passifs

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant la période au cours de laquelle les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

2.22 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Concernant les flux d'achat et de vente de marchandises et de cadeaux, le Groupe s'inscrit dans une comptabilité de couverture du risque de change, couverture basée sur des flux futurs de trésorerie.

Les besoins en devises pour ces achats sont couverts par des instruments financiers qui sont testés afin de déterminer s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour que l'instrument soit considéré comme couvrant, la relation de couverture doit être clairement définie et documentée dès la date de sa mise en place et l'efficacité de la relation de couverture doit être démontrée par le rapport des variations de juste valeur du dérivé et de l'élément couvert (rapport compris entre 80% et 125%, test prospectif et rétrospectif à chaque clôture).

A la clôture, les instruments sont évalués à la Juste Valeur ("Mark to Market").

Si une couverture de flux de trésorerie satisfait aux conditions du paragraphe 88 de la norme IAS 39 durant la période, elle est comptabilisée comme suit :

- la partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres, via l'état de variation des capitaux propres consolidés
- la partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat

2.23 Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription existantes durant l'exercice.

2.24 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Dans le Groupe on rencontre notamment les types de flux de ventes suivants : vente avec paiement comptant ou à la commande, vente à crédit et vente en contre-remboursement.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la réception de la commande dès lors que la marchandise est disponible dans les stocks compte tenu des critères suivants : les biens sont fabriqués et identifiés, la livraison est probable, le report de livraison éventuel est reconnu par l'acheteur et les conditions générales de vente sont acceptées par le client.

Ces ventes étant faites avec un droit de retour, une estimation statistique de ces retours est constatée en déduction du chiffre d'affaires.

Le groupe Damartex possède un programme de fidélisation. L'interprétation IFRIC 13 précise que les avantages ainsi accordés constituent des éléments séparés de la vente initiale. La part de chiffre d'affaires correspondant à l'avantage futur octroyé est donc différée, jusqu'à utilisation des points par les clients.

2.25 Frais de publicité

Les frais de publicité comprennent principalement les cadeaux aux clients, les catalogues, les encarts, les mailings et les coûts des médias.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges dès que la prestation est réalisée ou dès que le produit est livré.

2.26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Ils intègrent les plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des dépréciations d'immobilisations qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

2.27 Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers liés aux placements, aux charges financières liées à l'endettement et aux effets de change.

2.28 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources du Président du Directoire.

Les secteurs opérationnels présentant des caractéristiques économiques similaires sur la base des indicateurs de performance examinés par le principal décideur opérationnel et des autres critères énoncés par la norme ont fait l'objet d'un regroupement pour déterminer les secteurs à présenter.

3. FAITS MARQUANTS

Aucun fait marquant n'est à mentionner sur cet exercice

4. RETRAITEMENT DES HISTORIQUES

L'interprétation IFRIC 21 – *Taxes prélevées par une autorité publique* proscrit l'étalement de certaines taxes annuelles (note 2.2).

Les incidences pour Damartex de la première application de cette interprétation sont :

- Au premier jour de l'exercice clos le 30 juin 2014 : une réduction des capitaux propres d'ouverture de 0,7 M€, correspondant à la comptabilisation anticipée de 6 mois de taxes.
- L'interprétation génère une amélioration du résultat sur les comptes semestriel au 31 décembre du fait du décalage temporel dans la reconnaissance des charges. Cet effet se reversant au cours du semestre suivant pour un montant équivalent. L'interprétation IFRIC21 est donc sans effet significatif au total sur le compte de résultat annuel (impact résultat de + 23 k€ au 30 juin 2014)

Impacts dans le bilan d'ouverture (30 juin 2014) :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2014 PUBLIE	IFRIC21	30 JUIN 2014 RETRAITE
Capital émis	103 096		103 096
Primes	21 855		21 855
Réserves	45 352	-712	44 640
Capitaux propres	170 303	-712	169 591
Passifs financiers	4 334		4 334
Passifs liés aux avantages au personnel	6 518		6 518
Passifs d'impôts différés	14 632	-439	14 193
Passifs non courants	25 484	-439	25 045
Passifs financiers	30 811		30 811
Provisions	8 190		8 190
Dettes fournisseurs	68 334		68 334
Autres dettes	58 655	1 151	59 806
Dettes d'impôts exigibles	1 038		1 038
Instruments dérivés passifs	432		432
Passifs courants	167 460	1 151	168 611
TOTAL PASSIFS	363 247	0	363 247

Documents Financiers consolidés

5. SECTEURS OPERATIONNELS

Le groupe Damartex est organisé en deux secteurs d'activité :

- Le secteur « Textile »
- Le secteur « Equipement de la personne et de la maison »

Ces secteurs donnent une vision pertinente de la performance du groupe Damartex, en lien avec sa stratégie.

30 juin 2014

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	EQUIPEMENT DE LA PERSONNE ET DE LA MAISON	TOTAL
Chiffre d'affaires	601 777	80 291	682 068
Résultat opérationnel (*)	1 401	6 469	7 870
Dotations aux amortissements	10 641	669	11 310
Investissements	8 843	309	9 152

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21 (note 4)

30 juin 2015

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	EQUIPEMENT DE LA PERSONNE ET DE LA MAISON	TOTAL
Chiffre d'affaires	605 437	91 271	696 708
Résultat opérationnel	8 937	6 680	15 617
Dotations aux amortissements	11 089	665	11 754
Investissements	15 602	64	15 666

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
France	409 259	414 463
Belgique - Luxembourg	73 770	72 495
Grande-Bretagne	197 775	180 803
Suisse	14 124	12 979
Etats-Unis	1 780	1 328
TOTAL	696 708	682 068

6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Autres éléments opérationnels	0	0
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	655	373
Autres produits opérationnels	655	373
Autres éléments opérationnels	0	0
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	-2 648	-5 661
Autres charges opérationnelles	-2 648	-5 661
TOTAL	-1 993	-5 288

7. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Produits financiers	45	64
Effets de change	0	391
Produits financiers	45	455
Charges financières	-638	-563
Effets de change	-615	0
Charges financières	-1 253	-563
TOTAL	-1 208	-108

8. IMPOTS

8.1 Impôts sur le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014 RETRAITE (*)
RESULTAT AVANT IMPOT	14 409	7 762
<i>Taux de l'impôt</i>	<i>38,0%</i>	<i>38,0%</i>
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	5 475	2 950
Différences de taux (**)	-1 702	-1 837
Déficits non activés (+ : non reconnus ; - : utilisés)	-32	2 972
Crédits d'impôts	-2 888	-3 752
Charges non déductibles et divers	894	685
Charge totale d'impôt au compte de résultat consolidé	1 747	1 018
<i>Taux effectif d'imposition</i>	<i>12,1%</i>	<i>13,1%</i>
Dont impôt exigible	2 706	1 349
Dont impôts différés	-959	-331

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21 (note 4)

(**) Essentiellement liées aux activités en Grande Bretagne au taux d'IS à 20%

8.2 Impôts différés

Un actif net d'impôt différé n'est constaté que s'il est probable que l'entité disposera dans les prochains exercices d'un bénéfice imposable supérieur aux pertes existantes auprès de la même autorité fiscale. Cette probabilité est mesurée au 30 juin 2015 à partir des budgets, plans à long terme approuvés par la Direction au cours de l'exercice actuel et des dispositions fiscales en vigueur dans chacun des pays.

L'impôt est alors activé à hauteur des résultats prévus lors des trois prochains exercices.

En application de ce principe, toutes les conditions n'étant pas respectées en Suisse, aucune activation n'a été constatée.

Après un résultat du groupe d'intégration fiscale en France significativement déficitaire sur l'exercice précédent et un retour à l'équilibre sur l'exercice clos au 30 juin 2015, le Groupe a :

- procédé à l'analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs comptabilisés au bilan. Le Groupe possède suffisamment de profits taxables futurs pour justifier le maintien de l'ensemble des impôts différés actifs au bilan au 30 juin 2015
- analysé l'opportunité d'activer les déficits reportables. Le Groupe a opté pour une position prudente de non-activation de ses déficits en France

Les déficits non activés du Groupe représentent environ 9,8 M€ de base pour un montant d'impôts non activé de 3,2 M€ (contre 9,6 M€ de base pour un montant 3,2 M€ d'impôts non activé au 30 juin 2014).

8.3 Analyse par pays

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014 RETRAITE (*)
Grande-Bretagne	0	177
TOTAL	0	177

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21 (note 4)

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014 RETRAITE (*)
Belgique	1 861	1 607
Grande-Bretagne	2 934	2 608
France	9 318	9 978
TOTAL	14 113	14 193

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21 (note 4)

8.4 Analyse par nature

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014 RETRAITE (*)
IDA liés aux avantages du personnel	2 230	1 863
IDA liés aux dettes fiscales et sociales	2 717	2 672
IDA sur IFRIC 13 programme fidélité	342	393
IDA sur frais de publicité	335	313
IDA sur différences temporaires	1 867	1 346
Autres	56	551
Compensation IDA/IDP	-7 547	-6 961
TOTAL	0	177

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21 (note 4)

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014 RETRAITE (*)
IDP liés aux différences de plan d'amortissement	5 583	5 948
IDP sur crédits baux	1 114	976
IDP sur instruments de couverture de change	524	0
IDP sur différences temporaires	2 635	2 746
IDP liés aux marques	11 538	11 189
Autres	266	295
Compensation IDA/IDP	-7 547	-6 961
TOTAL	14 113	14 193

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21 (note 4)

Impôts différés, charge de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
ID liés aux avantages du personnel	-130	-189
ID liés aux différences de plan d'amortissement	-113	195
ID liés aux différences temporaires, sociales et fiscales	-483	-13
ID sur instruments de couverture de change	-447	-292
ID sur IFRIC 13 programme fidélité	51	167
Autres	163	-199
TOTAL	-959	-331

Documents Financiers consolidés

9. RESULTAT PAR ACTION

	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014 RETRAITE (*)
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	12 662	6 744
Nombre moyen d'actions	7 364 000	7 364 000
Nombre moyen d'actions propres	264 250	246 420
Nombre d'actions à retenir	7 099 750	7 117 580
Résultat net par action (en euros)	1,783	0,948
Effet de la dilution		
Effet dilutif (SO et AGA)	200 669	41 153
Nombre d'actions à retenir	7 300 419	7 158 733
Résultat net dilué par action (en euros)	1,734	0,942

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21 (note 4)

Mouvements sur la période concernant les actions propres :

	30 JUIN 2014	ACHATS	VENTES	+/- VALUES REALISEES	30 JUIN 2015
Nombre d'actions propres	240 228	456 288	-116 753		579 763
Prix moyen (en euros)	19,99				16,88
TOTAL (en milliers d'euros)	4 801	7 130	-1 930	-214	9 787

Au cours de cet exercice, l'opération principale concerne le rachat des titres Damartex détenus par FAAC Holding pour un montant de 6,1 M€.

10. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	TOTAL
Variation de valeur	-15	4 881	-2 090	2 776
Recyclage en résultat	-494			-494
Effets d'impôts	179	-279	475	375
AU 30 JUIN 2014	-330	4 602	-1 615	2 657

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	TOTAL
Variation de valeur	774	11 239	-497	11 516
Recyclage en résultat	320			320
Effets d'impôts	-428	-544	229	-743
AU 30 JUIN 2015	666	10 695	-268	11 093

Documents Financiers consolidés

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	30 JUIN 2015			30 JUIN 2014
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Ecarts d'acquisition	19 922	0	19 922	18 697
Brevets, licences, logiciels	27 672	-22 961	4 712	6 162
Marques	59 016	-1 746	57 270	54 069
Droits au bail	10 705	-295	10 410	9 590
Autres immobilisations incorporelles	4 123	-1 370	2 753	2 344
TOTAL	121 438	-26 372	95 067	90 862

11.1 Valeur brute

En milliers d'euros	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2014	18 697	25 859	55 790	9 591	3 364	113 301
Acquisitions		810		1 147	1 242	3 199
Cessions		-1		-50		-51
Effets de variations de change	1 225	411	3 211	17	59	4 923
Autres mouvements		593	15		-542	66
Au 30 juin 2015	19 922	27 672	59 016	10 705	4 123	121 438

11.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2014	0	-19 697	-1 721	-1	-1 020	-22 439
Amortissements		-2 927	-25	-324	-331	-3 607
Cessions		1		50		51
Effets de variations de change		-338			-19	-357
Autres mouvements				-20		-20
Au 30 juin 2015	0	-22 961	-1 746	-295	-1 370	-26 372
Valeur nette au 30 juin 2015	19 922	4 712	57 270	10 410	2 753	95 067

11.3 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaille par Unité Génératrice de Trésorerie comme suit :

En milliers d'euros	ECARTS D'ACQUISITION	MARQUES	DROITS AU BAIL	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Belgique	3 711	24	1 422	5 157	5 231
Suisse		2 103		2 103	1 802
France	5 310	29 264	8 833	43 407	42 541
Grande-Bretagne	10 901	25 879	155	36 935	32 782
TOTAL	19 922	57 270	10 410	87 602	82 356

Documents Financiers consolidés

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	30 JUIN 2015			30 JUIN 2014
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Terrain	8 723	0	8 723	6 889
Constructions	66 301	-36 725	29 576	26 732
Installations techniques, matériel et outillage	38 889	-30 896	7 993	9 069
Autres immobilisations corporelles	92 289	-69 360	22 929	23 935
Immobilisations corporelles en cours	2 474	0	2 474	884
TOTAL	208 676	-136 981	71 695	67 509

12.1 Valeur brute

En milliers d'euros	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2014	6 889	60 477	39 247	86 934	884	194 431
Acquisitions	1 605	4 183	405	4 117	2 156	12 466
Cessions	-85	-522	-1 530	-754		-2 891
Effets de variations de change	314	2 163	732	1 506	21	4 736
Autres mouvements			35	486	-587	-66
Au 30 juin 2015	8 723	66 301	38 889	92 289	2 474	208 676

12.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2014	0	-33 745	-30 178	-62 999	0	-126 922
Amortissements		-2 285	-1 728	-5 705		-9 718
Cessions		305	1 524	616		2 445
Effets de variations de change		-1 000	-514	-1 292		-2 806
Autres mouvements				20		20
Au 30 juin 2015	0	-36 725	-30 896	-69 360	0	-136 981
Valeur nette au 30 juin 2015	8 723	29 576	7 993	22 929	2 474	71 695

12.3 Immobilisations corporelles en contrat de location-financement

L'échéancier des paiements minimaux relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
A un an au plus	793	750
Plus d'un an et moins de cinq ans	3 180	3 205
A plus de cinq ans	0	768
TOTAL	3 973	4 723

13. IMMOBILISATIONS - TEST DE PERTE DE VALEUR

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.11. Les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont décomposés dans la note 11.3.

13.1 Hypothèses retenues

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme est basé sur des données historiques de la société. Le taux de croissance à l'infini retenu est de 2% au 30 juin 2015 et 2% au 30 juin 2014.

Le Groupe a retenu le WACC (coût moyen pondéré du capital) comme taux d'actualisation du cash-flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (1,1%) associé à une prime de risque (7,9%).

Le taux retenu pour cet exercice s'élève à 9,6% (30 juin 2013 : 9,8%).

Pour cet exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

Les différentes activités du Groupe se situant dans un environnement relativement homogène, les hypothèses présentées ci-dessus ont été appliquées à l'ensemble des UGT.

13.2 Tests de dépréciation

Suite aux tests de dépréciation réalisés au cours de cet exercice, le Groupe a procédé à la comptabilisation d'une provision sur les magasins Happy D. by Damart à hauteur de 2,5 M€, ramenant la valeur des actifs à zéro. Cette provision est enregistrée sur la ligne « Autres charges opérationnelles » du compte de résultat consolidé.

Pour tous les autres actifs, la valeur recouvrable s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable, aucune autre dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2015.

13.3 Sensibilités aux changements d'hypothèses

Des tests de sensibilité aux changements d'hypothèses (sur le taux d'actualisation et sur les hypothèses clef retenues pour la détermination des flux de trésorerie) ont été pratiqués par le Groupe.

Les résultats de ces tests (+/- 1 point de taux d'actualisation et une baisse de 5% des hypothèses clef retenues pour la détermination des flux de trésorerie) ne remettent pas en question l'absence de dépréciation constatée sur l'exercice.

14. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Valeurs brutes	124 142	117 771
Dépréciation	-13 023	-12 924
TOTAL	111 119	104 847

15. CREANCES CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Valeurs brutes	57 223	58 600
Dépréciation	-4 200	-3 697
TOTAL	53 023	54 903

Echéancier des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Non échues et non dépréciées	52 910	53 517
Echues, non dépréciées < 30 jours	0	315
Echues, non dépréciées > 30 jours	0	473
Echues et dépréciées	4 314	4 296
TOTAL	57 224	58 601

Risque clients

La quasi-totalité de nos clients sont des particuliers, les créances sont donc individuellement très faibles. Le risque client porte sur les clients réglant à la réception de commande ou ceux à qui nous accordons un délai de paiement. Des provisions sont comptabilisées en fonction des probabilités de recouvrement pour faire face à ce risque.

16. AUTRES DEBITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Avances et acomptes versés	4 676	5 363
Charges constatées d'avance	4 758	4 728
Autres créances	3 528	3 244
TOTAL	12 962	13 335

17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Comptes bancaires		35 400	26 101
Trésorerie et équivalents de trésorerie		35 400	26 101
Concours bancaires	19	-35 642	-29 044
Trésorerie à la clôture		-242	-2 943

18. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014 RETRAITE (*)
Capital émis	103 096	103 096
Réserve légale	6 489	4 731
Prime d'émission	21 855	21 855
Ecart de conversion	5 835	-5 405
Autres réserves	32 187	38 570
Résultat net	12 662	6 744
TOTAL	182 124	169 591

Au 30 juin 2015, le capital social est composé de 7 364 000 actions entièrement libérées de valeur nominale de 14 euros. Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 novembre 2015 la distribution d'un dividende de 0,55 € par action au titre de cet exercice.

Le dividende distribué au titre de l'exercice clos en 2014 s'élevait à 0,45€ par action.

19. PASSIFS FINANCIERS

19.1 Analyse par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Crédit bail	12.3	3 180	3 973
Dettes financières diverses		3 150	361
Passifs financiers à plus d'un an		6 330	4 334
Crédit bail	12.3	793	750
Concours bancaires	17	35 642	29 044
Dettes financières diverses		0	1 017
Passifs financiers à moins d'un an		36 435	30 811
PASSIFS FINANCIERS		42 765	35 145

19.2 Analyse par taux

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Taux variable	39 615	33 767
Taux fixe	3 150	1 378
TOTAL	42 765	35 145

19.3 Analyse par devise

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
GBP	229	1 207
EUR	39 747	29 205
USD	15	4 733
CHF	2 774	0
TOTAL	42 765	35 145

19.4 Les covenants

Damartex dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées à échéance 2020) totalisant 120 millions d'euros auprès de 4 établissements bancaires. Au 30 juin 2015, ces lignes sont utilisées à hauteur de 20 millions d'euros.

La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Damartex de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé).

Les covenants financiers sont respectés au 30 juin 2015.

Documents Financiers consolidés

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2014		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	54 903	54 903		54 903	
Trésorerie	26 101	26 101		26 101	
Dépôts et cautions	1 589	1 589		1 589	
Instruments dérivés actifs	362	362			362
Instruments financiers actifs	82 955	82 955	0	82 593	362
Concours bancaires	-29 044	-29 044		-29 044	
Crédit bail	-4 723	-4 189		-4 189	
Dettes financières diverses	-1 378	-1 378		-1 378	
Instruments dérivés passifs	-432	-432			-432
Fournisseurs	-68 334	-68 334		-68 334	
Instruments financiers passifs	-103 911	-103 377	0	-102 945	-432
TOTAL	-20 956	-20 422	0	-20 352	-70

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	53 023	53 023		53 023	
Trésorerie	35 400	35 400		35 400	
Dépôts et cautions	1 474	1 474		1 474	
Instruments dérivés actifs	3 564	3 564			3 564
Instruments financiers actifs	93 461	93 461	0	89 897	3 564
Concours bancaires	-35 642	-35 642		-35 642	
Crédit bail	-3 973	-3 671		-3 671	
Dettes financières diverses	-3 150	-3 150		-3 150	
Instruments dérivés passifs	-2 279	-2 279			-2 279
Fournisseurs	-71 609	-71 609		-71 609	
Instruments financiers passifs	-116 653	-116 351	0	-114 072	-2 279
TOTAL	-23 192	-22 890	0	-24 175	1 285

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Pour faire face à cet engagement, pour rappel, le Groupe dispose de ligne de crédit confirmées à hauteur de 120 M€.

Documents Financiers consolidés

21. EXCEDENT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17	35 400	26 101
Passifs financiers	19	-42 765	-35 145
TOTAL		-7 365	-9 044

22. AVANTAGES AU PERSONNEL

22.1 Actifs liés aux avantages au personnel

Il n'y a pas d'actifs liés aux avantages au personnel au 30 juin 2015.

22.2 Passifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015			30 JUIN 2014
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	PASSIFS NETS	PASSIFS NETS
Indemnité départ à la retraite France	-10 437	4 034	-6 403	-4 977
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	-30 196	30 148	-48	-518
Provision préretraite Belgique	-341		-341	-462
Participation légale France	-305		-305	-561
TOTAL	-41 279	34 182	-7 097	-6 518

22.3 Charges comptabilisées

Les avantages au personnel ont impacté le compte de résultat consolidé de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Coûts des services rendus	-537	-472
Coûts financiers	-1 393	-1 251
Rendement attendu du fonds	1 190	1 190
Charge nette de l'exercice	-740	-533
Dont comptabilisé		
en charges opérationnelles	-537	-472
en charges financières	-203	-61

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel, le coût financier et le rendement attendu du fonds sont comptabilisés en résultat financier.

22.4 Analyse par pays

Indemnité de départ à la retraite en France :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2013	-8 381	4 100	-4 281
Variation de périmètre			0
Charges nettes de l'exercice	-701	111	-590
- Coûts des services rendus	-472	0	-472
- Coûts financiers	-229	0	-229
- Rendement attendu du fonds	0	111	111
Cotisations versées		85	85
Prestations servies	325	-323	2
Ecarts actuariels générés	-271	78	-193
Au 30 juin 2014	-9 028	4 051	-4 977
Variation de périmètre			0
Charges nettes de l'exercice	-793	73	-720
- Coûts des services rendus	-537	0	-537
- Coûts financiers	-256	0	-256
- Rendement attendu du fonds	0	73	73
Cotisations versées	0	181	181
Prestations servies	384	-384	0
Ecarts actuariels générés	-999	112	-887
Au 30 juin 2015	-10 437	4 034	-6 403

Indemnité de départ à la retraite en Grande-Bretagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2013	-21 044	22 046	1 002
Charges nettes de l'exercice	-1 022	1 079	57
- Coûts des services rendus			0
- Coûts financiers	-1 022		-1 022
- Rendement attendu du fonds		1 079	1 079
Cotisations versées		315	315
Prestations servies	626	-626	0
Ecarts actuariels générés	-2 503	604	-1 899
Ecarts de conversion	-1 583	1 590	7
Au 30 juin 2014	-25 526	25 008	-518
Charges nettes de l'exercice	-1 137	1 117	-20
- Coûts des services rendus	0		0
- Coûts financiers	-1 137		-1 137
- Rendement attendu du fonds		1 117	1 117
Cotisations versées		131	131
Prestations servies	805	-805	0
Ecarts actuariels générés	-1 009	1 399	390
Ecarts de conversion	-3 329	3 298	-31
Au 30 juin 2015	-30 196	30 148	-48

22.5 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	France		Grande-Bretagne	
	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Taux d'actualisation	2,0%	2,7%	3,8%	4,3%
Taux de rendement attendu des actifs	2,0%	2,7%	3,8%	4,3%
Taux de croissance attendue des salaires	1,1%	1,4%	3,3%	3,5%

- Taux de rendement attendu des actifs

Le taux de rendement attendu des actifs est identique au taux d'actualisation.

Ce taux d'actualisation est déterminé par zone géographique par référence aux taux de rendement des obligations notées AA à la date de clôture.

- Taux de turnover

En France, le taux est calculé par société, selon la catégorie socio-professionnelle. Il est décroissant selon l'âge du salarié. Le taux moyen n'excède pas 10%.

En Grande-Bretagne, s'agissant d'un régime à prestations définies, les droits sont définitivement acquis au cours de la période de présence des salariés, le taux de turnover n'est donc pas utilisé.

22.6 Test de sensibilité

22.6.1 Engagements

Au 30 juin 2015 la variation d'un point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

En milliers d'euros	France		Grande-Bretagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact coûts des services rendus	-68	54	0	0
Impact capitaux propres de la dette	-756	642	-5 199	4 561

22.6.2 Actifs de couverture

En France, l'actif de couverture est principalement constitué de produits à taux fixes. Le montant de l'actif est relativement stable depuis plusieurs exercices, il n'y a plus de versement complémentaire dans le fonds.

En Grande-Bretagne, l'actif de couverture est principalement constitué d'obligations (environ 75% au 30 juin 2015 et 72 % au 30 juin 2014).

En milliers d'euros	France		Grande-Bretagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact rendement attendu du fonds	-9	49	-278	278

22.7 Cotisations à verser au régime en 2015-2016

La meilleure estimation des cotisations à verser au régime pour la période annuelle suivant celle couverte par les présents états financiers annuels (soit à la clôture au 30 juin 2016) s'élève à :

- Sociétés françaises : 54 k€
- Sociétés anglaises : 131 k€

Documents Financiers consolidés

23. PROVISIONS

Au cours de cet exercice, les soldes des provisions ont évolué de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	PROVISIONS DIVERSES	TOTAL
Au 30 juin 2014	2 961	4 339	890	8 190
Dotation	10	584	1 379	1 973
Utilisation	-403	-1 654	-277	-2 334
Reprise		-953		-953
Variations de change		60		60
Au 30 juin 2015	2 568	2 376	1 992	6 936

24. AUTRES DETTES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014 RETRAITE (*)
Avances et acomptes reçus	23 481	23 473
Dettes sociales	28 106	26 333
Dettes fiscales	7 044	6 454
Produits constatés d'avance	1 561	1 593
Autres dettes	1 767	1 953
TOTAL	61 960	59 806

(*) Retraité du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21 (note 4)

25. INSTRUMENTS DERIVES

25.1 Synthèse

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Instruments dérivés actifs	3 564	362
Instruments dérivés passifs	-2 279	-432
TOTAL	1 285	-70

Les instruments dérivés portent uniquement sur la couverture du risque de change lié à une politique d'achats en devises au sein du Groupe. Ces instruments consistent principalement en contrats de change à terme et options sur devises.

25.2 Analyse des instruments dérivés

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
CHF	63	-12
USD	2 007	-53
GBP	-785	-5
TOTAL	1 285	-70

26. GESTION DU RISQUE

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs sont constitués d'emprunts, de contrats de location avec option d'achat, de découverts bancaires et de dettes fournisseurs et autres crédateurs.

Le Groupe détient des actifs tels que des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie et des dépôts à terme.

Les instruments dérivés actifs et passifs sont principalement des achats et ventes à terme de devises ayant pour objectif la gestion des risques de change liés aux activités du Groupe.

Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans une politique stricte de couverture.

Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

26.1 Risque de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen Orient.

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL
Au 30 juin 2013	520
Variations de périmètre	18
Variations capitaux propres	-509
Impact résultat financier	-93
Ecart de conversion	-5
Au 30 juin 2014	-70
Variations capitaux propres	1 094
Impact résultat financier	280
Ecart de conversion	-20
Au 30 juin 2015	1 285

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) du Groupe à une variation raisonnable du taux de change des différentes devises utilisées dans le Groupe, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	
	- 10%	+ 10%
Impact résultat	-563	240
Impact capitaux propres	-10 510	10 320

26.2 Risque de taux d'intérêt

Les passifs financiers du Groupe sont principalement composés au 30 juin 2015 de concours bancaires et d'un crédit-bail.

A ce jour, les concours bancaires, rémunérés à taux variables, ne font l'objet d'aucune couverture.

La dette financière en crédit-bail est à taux variable. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêts, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts moyen terme à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

<i>En milliers d'euros</i>	VARIATIONS EN POINT DE BASE	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Euro	+/- 10	+/- 4	+/- 5
Euro	+/- 15	+/- 7	+/- 8

26.3 Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur un crédit-bail, des concours bancaires, des ouvertures de crédits moyen terme occasionnellement utilisés compte tenu du niveau de la trésorerie nette du Groupe.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs du Groupe au 30 juin, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		370	380	3 205	768	4 723
Fournisseurs	67 975	359				68 334
Concours bancaires	29 044					29 044
Au 30 juin 2014	97 019	729	380	3 205	768	102 101

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		391	402	3 180		3 973
Fournisseurs	68 727	2 977	205			71 909
Concours bancaires	35 642					35 642
Au 30 juin 2015	104 369	3 368	607	3 180	0	111 524

26.4 Risque action

Au 30 juin 2015, le Groupe n'est exposé à aucun risque action.

26.5 Gestion du capital

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les écarts de réévaluation, les réserves dont les résultats non distribués.

L'objectif du Groupe est de conserver des ratios sur capital les plus sains possible afin de s'assurer notamment une bonne notation vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs. Le Groupe veille aussi à maximiser la valeur des capitaux propres vis-à-vis des actionnaires et à respecter les seuils fixés légalement.

Ces objectifs, identiques depuis plusieurs exercices, ont été respectés.

Le Groupe dispose d'un contrat de liquidité. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements. Les engagements portent sur un minimum de 150 K€ de trésorerie et sur 3 000 actions.

26.6 Risque crédit

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs pays, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

26.7 Autres risques

Afin de réduire la volatilité potentielle des actifs de couverture des fonds liés aux avantages au personnel, le groupe Damartex, lors des exercices précédents, a réduit la part des actions dans ces actifs en contrepartie d'une augmentation du poids des obligations. La répartition est restée stable sur cet exercice.

Documents Financiers consolidés

27. STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les stock-options et les actions gratuites sont évaluées à leur valeur de marché lors de leur attribution. A partir de cette date, une charge est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés. La charge IFRS 2 annuelle est calculée par un expert extérieur sur les plans concernés. Au 30 juin 2015, la charge IFRS 2 annuelle représente 174 K€. Elle est comptabilisée en charges de personnel.

27.1 Plans de stock-options

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE D'OUVERTURE DE LEVEE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS	OPTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	OPTIONS EXERCEES	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2015
29 janvier 2010	4	18 000	14,85	29.01.2014	30.06.2015	-4 000	-14 000	0
2 décembre 2010	4	18 000	21,06	02.12.2014	30.06.2016	-10 000	0	8 000
21 février 2012	5	22 000	19,21	22.02.2016	30.06.2017	0	0	22 000
5 mars 2013	4	18 000	15,62	06.03.2017	29.06.2018	-18 000	0	0
TOTAL		76 000				-32 000	-14 000	30 000

Mouvements intervenus au cours des trois derniers exercices :

	2014/2015		2013/2014		2012/2013	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE
Options non exercées au 1er juillet	36 000	18,89	55 806	17,62	54 000	18,70
Options attribuées	0	0,00	0	0,00	18 000	15,62
Options annulées	0	0,00	11 806	19,68	16 194	18,98
Options exercées	6 000	14,85	8 000	14,85	0	0,00
Options non exercées à fin de période	30 000	19,70	36 000	18,89	55 806	17,62
Dont options exerçables à fin de période	8 000	21,06	6 000	14,85	0	0,00

27.2 Plans d'actions gratuites

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	ACTIONS EXERCEES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2015
5 mars 2013	31	20 150	14,53	05.03.2015	06.03.2017	-2 500	-17 650	0
5 mars 2013	33	42 300	14,53	05.03.2015	06.03.2017	-42 300		0
5 mars 2013	6	3 900	13,63	06.03.2017	06.03.2017	-634		3 266
5 mars 2013	6	7 300	13,63	06.03.2017	06.03.2017	-7 300		0
12 juin 2014	1	750	17,80	13.06.2016	12.06.2018			750
3 décembre 2014	2	7 400	17,68	05.12.2016	05.12.2018	-1 850		5 550
3 décembre 2014	1	1 150	17,68	05.12.2018	05.12.2018	-288		862
Total		82 950				-54 872	-17 650	10 428

Documents Financiers consolidés

28. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par le groupe Damartex se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	A un an au plus	Plus d'un an et mois de 5 ans	A plus de cinq ans	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Cautions bancaires			2 760	2 760	2 630
Garantie donnée		3 514		3 514	0
Contrats de location (*)	15 241	10 437		25 678	22 627
TOTAL				31 952	25 257

(*) Le montant mentionné sur la ligne « Contrats de location » correspond au montant des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de contrats de location, sur la période non résiliable par le preneur. Il s'agit principalement de loyers non résiliables de magasins.

29. EFFECTIFS

	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Effectif moyen	3 205	3 238

30. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées au 30 juin 2015 :

RAISON SOCIALE	SIEGE	% DE CONTRÔLE 30 JUIN 2015	% D'INTERET 30 JUIN 2015	% D'INTERET 30 JUIN 2014
Damartex	59100 Roubaix (France)	(mère)		
Damart Serviposte	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
D.S.B.	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Vernier Laurent SAS	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
La Maison du Jersey	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Damartex UK Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
SHC	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Cofisel	Bale (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart Swiss AG	Lenzburg (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart TSD	Dottignies (Belgique)	100,00	100,00	100,00
DCT	La Marsa (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
DMT	Zaghouan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Afitex	59100 Roubaix (France)	N/A	N/A	100,00
Afibel	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Auber Tissus	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Happy D. by Damart (Developpex)	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Developpex2	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Developpex3	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
TEDL	Bishops Stortford (Grance Bretagne)	100,00	100,00	100,00
TEDR	Bishops Stortford (Grance Bretagne)	100,00	100,00	100,00

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur n'est intervenu depuis la clôture des comptes

32. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

32.1 Relation entre Damartex et la société mère

La société mère de Damartex est la société JPJ-D.

Il n'y a pas de transaction significative avec la société JPJ-D en dehors du dividende versé au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014 (3 206 K€ pour l'ensemble des actionnaires).

32.2 Relation entre Damartex et ses filiales

Elles sont de nature classique :

- convention d'intégration fiscale
- cash pooling
- activité de financement
- prestations de services

32.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans les sociétés du Groupe s'élève à 663 K€.

En milliers d'euros	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Montant des rémunérations allouées	619	646
Avantages postérieurs à l'emploi	6	6
Païement en actions	38	24
TOTAL	663	676

L'avantage postérieur à l'emploi correspond aux droits acquis sur la période pour l'indemnité de départ en retraite.

Le paiement en actions représente la charge IFRS 2 des plans de stock-options et d'actions gratuites concernant les mandataires sociaux.

32.4 Intérêts des dirigeants dans les plans d'option d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'actions pour lesquels les dirigeants ont des intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

* Stock options

DATE DU PLAN	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE D'OUVERTURE DE LEVEE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2015	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2014
29 janvier 2010	14,85	29.01.2014	30.06.2015	0	6 000
2 décembre 2010	21,06	02.12.2014	30.06.2016	8 000	8 000
21 février 2012	19,21	22.02.2016	30.06.2017	22 000	22 000
5 mars 2013	15,62	06.03.2017	29.06.2018	0	0
TOTAL				30 000	36 000

* Actions gratuites

DATE DU PLAN	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2015	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2014
5 mars 2013	14,53	05.03.2015	06.03.2017	0	17 362
5 mars 2013	14,53	05.03.2015	06.03.2017	0	0
3 décembre 2014	17,68	05.12.2016	05.12.2018	5 550	0
Total				5 550	17 362

RAPPORT FINANCIER

2014-2015

55+

RESULTATS FINANCIERS
DE DAMARTEX

damartex
GROUP

Résultats financiers de Damartex

Au cours des 5 derniers exercices

(en euros)

DATE D'ARRETE	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	103 096 000	103 096 000	103 096 000	103 096 000	103 096 000
Nombre d'actions ordinaires	7 364 000	7 364 000	7 364 000	7 364 000	7 364 000
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	567 839	564 798	561 192	715 596	645 996
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	16 599 983	29 946 979	4 967 489	8 695 911	9 232 388
Impôts sur les bénéfices	-2 354 892	-1 878 082	-1 727 562	-1 670 594	-71 537
Dot. Amortissements et provisions	-1 247 706	-3 341 803	245 561	-2 347 446	4 481 473
Résultat net	20 202 582	35 166 864	6 449 489	12 713 950	4 822 452
Résultat distribué	3 206 853	3 556 908	3 199 284	3 893 541	4 519 286
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	2,57	4,32	0,91	1,41	1,26
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,74	4,78	0,88	1,73	0,65
Dividende attribué	0,44	0,48	0,45	0,55	0,60
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2	2	2	2	6
Masse salariale	439 778	515 294	524 089	474 870	502 993
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	385 149	220 111	254 700	591 369	191 448

RAPPORT FINANCIER

2014-2015

55+

COMPTES SOCIAUX

damartex
GROUP

Comptes sociaux

BILAN SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Capitaux propres	196 116	164 156
Résultat bilan	20 203	35 167
SITUATION NETTE	216 319	199 323
Provisions risques et charges	214	1 268
Dettes LMT		
CAPITAUX PERMANENTS	216 533	200 591
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	230 159	196 123
FONDS DE ROULEMENT	-13 626	4 468
Stocks nets	0	0
Clients	35	25
Autres créances	39 704	52 197
Fournisseurs	133	230
Autres dettes	28 457	27 946
BFDR	11 149	24 046
Trésorerie actif	4 200	4 233
Trésorerie passif	28 975	23 811
TRESORERIE	-24 775	-19 578

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
Chiffre d'affaires net	568	565
Charges d'exploitation	-1 287	-1 834
• Personnel	-825	-735
• Impôts et taxes	-58	-73
• Autres achats et charges externes	-485	-1 064
• Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	80	38
Résultat d'exploitation	-719	-1 269
Résultat financier	18 567	34 558
Résultat courant avant IS	17 848	33 289
Résultat exceptionnel		
Résultat avant IS	17 848	33 289
Impôts sur sociétés	2 355	1 878
RESULTAT NET	20 203	35 167

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES DE DAMARTEX

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/07/2014 au 30/06/2015. Les comptes annuels ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général mis à jour par le règlement ANC 2014-03.

CHANGEMENT DE METHODE

Méthode d'évaluation :

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Méthode de présentation

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS MARQUANTS

La société Afitex, filiale à 100% de Damartex, a été dissoute en date du 15 octobre 2014 avec effet rétroactif fiscal au 1^{er} juillet 2014. Cette opération a donné lieu, dans les comptes de notre société, à un boni de fusion pour un montant de 4 256K€.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement correspondent aux frais de constitution et sont amortis sur une durée de 5 ans.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

L'opportunité de constituer une dépréciation ainsi que le montant de celle-ci sont déterminés en fonction de la valeur d'utilité des titres et par référence à des critères adaptés aux

caractéristiques de chaque société (Cash Flow prévisionnels, perspectives de résultats et de rentabilité, etc.).

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Seules les moins-values potentielles donnent lieu à des provisions calculées par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values. Les actions propres affectées aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont classées en valeurs mobilières de placement.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Compte tenu de l'effectif équivalent temps plein de la société, le montant de l'engagement correspondant à la valeur actuelle de l'indemnité légale de départ à la retraite qui serait payée à l'âge de départ des membres du personnel est non significatif.

INFORMATION SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 14 novembre 2013 et du 13 novembre 2014, la société a acheté 456.288 actions au cours moyen de 15,63 € et vendu 116.753 actions au cours moyen de 18,09 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 14.700 euros.

Les 456 288 actions acquises ont été allouées :

- à hauteur de 368 200 à la croissance externe pour un montant de 5 648 188 €,
- à hauteur de 30 700 pour assurer la couverture de plan d'option d'achat d'actions et/ou de plan d'actions attribuées gratuitement pour un montant de 470 938 €,
- le solde, soit 57 388, au contrat de liquidité, ce afin d'animer le marché pour un montant de 1 011 075 €.

23 650 actions autodétenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2014/2015 comme suit :

- 17 650 actions Damartex ont été remises dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions existantes,
- 6 000 actions ont été remises dans le cadre de l'exercice d'option d'achat d'actions.

ECARTS DE CONVERSION

Les dettes et créances en devises existant au bilan à la clôture de l'exercice sont réévaluées en fonction du cours de clôture et après prise en compte de l'instrument de couverture mis en place. L'écart éventuellement constaté est enregistré en écart de conversion.

INFORMATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans l'entreprise, s'élève à 427 835€.

INTEGRATION FISCALE

Le régime d'intégration fiscale mis en place en France à compter du 1er juillet 2003 pour une période de 5 ans a été renouvelé à compter du 1er juillet 2013 pour une nouvelle période de 5 ans.

Selon cette convention, la différence d'impôt liée à l'intégration fiscale, calculée par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe. Au 30 juin 2015, par application de la convention, le produit d'impôt s'élève à 2 648 milliers d'euros.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes seront indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

A la clôture de cet exercice, un déficit d'ensemble reportable a été créé pour un montant de 6 591 milliers d'euros.

Les comptes complets de Damartex sont disponibles sur simple demande auprès de Bruno Defache, 25, avenue de la Fosse aux Chênes - 59100 ROUBAIX

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	OUVERTURE APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2014/15	VARIATION EXERCICE 2014/15	SOLDE AU 30 JUIN 2015 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2014/15	SOLDE AU 30 JUIN 2015 APRES AFFECTATION DES RESULTATS
Capital	103 096		103 096		103 096
Primes d'émission, d'apport	22 555		22 555		22 555
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	6 489		6 489	1 010	7 499
Réserves réglementées					
Autres réserves	48 869		48 869	15 249	64 118
Report à nouveau	15 107		15 107	-107	15 001
Résultat		20 203	20 203	-20 203	
Provisions réglementées					
Dividendes				4 050	
TOTAL	196 116	20 203	216 319	0	212 269
Variation					
Capitaux propres après affectation	196 116	20 203	216 319	-4 050	212 269

RAPPORT FINANCIER

2014-2015

55+

80 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

85 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

87 PROJET DE RESOLUTIONS

DOCUMENTS JURIDIQUES

damartex
GROUP

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Damartex, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Comme décrit au paragraphe 2.11 de la note « 2-Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre groupe teste chaque année la valeur de ses écarts d'acquisition et de ses immobilisations incorporelles non amortissables, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

VALEUR DE LA REALISATION DES STOCKS

Comme décrit dans le paragraphe 2.13 de la note « 2-Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre groupe constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses retenues par votre groupe en termes de valeur de réalisation, notamment en fonction des ventes observées au cours des exercices antérieurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lille, le 15 octobre 2015

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Yves Morisset

ERNST & YOUNG et Autres
Carole Dessaint

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DAMARTEX, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme décrit dans le paragraphe « Participations et autres titres » de l'annexe, votre société peut être amenée à constituer des dépréciations relatives aux titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lille, le 15 octobre 2015

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Yves Morisset

ERNST & YOUNG et Autres
Carole Dessaint

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.
Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lille, le 15 octobre 2015

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset	Carole Dessaint

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions au bénéfice des salariés ou de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce, de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du nombre d'actions composant le capital social existant à l'issue de la présente assemblée générale.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des options d'achat d'actions.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Lille, le 15 octobre 2015

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset	Carole Dessaint

Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce et/ou des mandataires sociaux de votre société qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 3 % du nombre d'actions composant le capital social existant à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Lille, le 15 octobre 2015

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset	Carole Dessaint

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue de soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2015.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus régulièrement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2015, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a également remis le rapport de gestion qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2014/2015 avec un chiffre d'affaires de 696,7 M€, en hausse de +2,1% en termes réels par rapport à l'exercice précédent (-0,3% à taux de change constants, compte tenu de l'activité en Grande-Bretagne).

Cette croissance s'est réalisée dans un environnement économique qui reste difficile, malgré de faibles signaux positifs observés depuis quelques mois.

Les deux activités du Groupe, à savoir le « Textile » et le « Home & Lifestyle », ont progressé sur l'exercice :

- L'activité « Textile » enregistre une hausse de +0,6% de son chiffre d'affaires sur l'exercice, à hauteur de 605,4 M€ (-1,4% à taux constants).

Les enseignes Damart et Afibel confirment la tendance positive enregistrée au troisième trimestre puisqu'elles progressent respectivement de +4,0% et +4,2% au quatrième trimestre. Ce redressement est particulièrement notable sur le marché français.

La bonne tenue de l'activité « Textile » sur l'exercice est le résultat de la stratégie définie depuis plusieurs semestres, à savoir une évolution des plans commerciaux, une modernisation de la communication et des collections ainsi qu'une amélioration continue du service client.

- L'activité « Home & Lifestyle » progresse de +13,7%, à 91,3 M€ (+7,6% à taux constants) sur l'ensemble de l'exercice.

L'enseigne Coopers of Stortford croît de +20,6% (+10,1% à taux constants) et affiche un chiffre d'affaires de 53,7M€ sur l'exercice. Elle confirme ainsi la tendance observée sur les neuf derniers mois et réalise au quatrième trimestre, un chiffre d'affaires de 14,4M€ en hausse de +26,2%.

La progression des ventes enregistrées dans cette activité viennent valider la stratégie de diversification du Groupe et renforce sa présence dans un segment complémentaire sur le marché des seniors.

La bonne activité de l'exercice, ainsi que les efforts entrepris en matière de maîtrise des coûts et d'efficacité opérationnelle se reflètent dans les résultats et la rentabilité du groupe Damartex pour cet exercice 2014/2015.

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant s'élève à 17,6 M€ (+33,8%). Cette hausse s'explique notamment par l'amélioration des marges, notamment dans l'activité Textile, et la bonne maîtrise des coûts. Les efforts entrepris depuis plusieurs semestres sur la politique commerciale du Groupe, l'optimisation de l'outil de production et les négociations sur les achats de marchandises ont permis d'accroître significativement la rentabilité du Groupe au cours de cet exercice.

Le résultat net ressort à 12,7 M€ (+88,0%), résultat de la hausse de l'activité et de l'efficacité opérationnelle.

Le résultat net par action s'inscrit à 1,78 € contre 0,95 € au 30 juin 2014.

Rapport du Conseil de Surveillance

La structure financière demeure très solide avec un endettement financier net de 7,4 M€ à fin juin 2015, à comparer à une dette nette de 9,0 M€ au 30 juin 2014. Il tient compte d'investissements importants dans les bâtiments et le développement des magasins d'une part, et de mouvements sur actions propres pour un montant de 8,2 M€ d'autre part.

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale prévue en novembre prochain, la distribution d'un dividende brut de 0,55€ par action.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

L'Assemblée présente un caractère mixte ; il vous sera notamment successivement demandé :

- à titre ordinaire :
 - d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres,
- à titre extraordinaire :
 - de renouveler l'autorisation consentie au Directoire de recourir au mécanisme d'option d'achat d'actions et de procéder à l'attribution d'actions gratuites,
 - de vous prononcer sur diverses modifications statutaires.

Des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

Projets de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 9 novembre 2015

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015 – QUITUS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2015, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat net de 20.202.581,59 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuvent les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat net (part du groupe) de 12.662.000 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

TROISIEME RESOLUTION

(AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014-2015 ET FIXATION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos

le 30 juin 2015 s'élevant à	20.202.581,59 €
augmenté du report à nouveau	
bénéficiaire de	<u>15.106.946,56 €</u>
soit la somme totale de	35.309.528,15 €

comme suit :

- 5 % à la réserve légale	1.010.129,08 €
- attribution aux actionnaires d'un dividende de 0,55 € brut par action, soit 0,55 € X 7 364 000 actions	4.050.200,00 €
- affectation au compte « réserve facultative »	15.249.199,07 €
- affectation au compte « report à nouveau »	<u>15.000.000,00 €</u>
	35.309.528,15 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende brut ressort à 0,55 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende sera détaché de l'action sur Alternext Paris le 7 décembre 2015 et mis en paiement le 9 décembre 2015.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes et revenus au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	30 juin 2012	30 juin 2013	30 juin 2014
Nombre d'actions rémunérées*	7.109.521	7.113.815	7.126.340
Nominal	14€	14€	14 €
Dividendes distribués	3.199.284,45€	3.556.907,50€	3.206.853,00€
Dividende par action	0,45€	0,50 €	0,45 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes versés, rappelés ci-dessus, sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Projets de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 9 novembre 2015

QUATRIEME RESOLUTION

(RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES – CONSTAT DE L'ABSENCE DE CONVENTION NOUVELLE)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CINQUIEME RESOLUTION

(FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR L'EXERCICE 2015-2016)

L'Assemblée Générale fixe à 100.000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

SIXIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 13 novembre 2014 dans sa dix-neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au

travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 13 novembre 2014 dans sa vingtième résolution à caractère extraordinaire et valable jusqu'au 12 novembre 2016.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 35 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 25.774.000 euros.

Projets de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 9 novembre 2015

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'OCTROYER DES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE OU DES SOCIETES LIEES)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- Autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
- Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation.
- Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Damartex et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
 - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
- Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 3% du capital social existant au jour de la présente Assemblée.
- Décide que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce.

- Délègue tous pouvoirs au Directoire pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;
- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 6 ans, à compter de leur date d'attribution ;
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

- Prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

HUITIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS EXISTANTES AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société existantes, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,

Projets de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 9 novembre 2015

- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3% du capital social au jour de la présente Assemblée.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Directoire, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- le cas échéant :
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant la période d'acquisition et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,

- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

NEUVIEME RESOLUTION

(MODIFICATION DE L'ARTICLE 18 DES STATUTS « CONSEIL DE SURVEILLANCE »)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de supprimer le troisième alinéa de l'article 18 ci-après :

« Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'une action de la société. »

DIXIEME RESOLUTION

(MISE EN HARMONIE DES STATUTS)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

1. Concernant le champ d'application de la procédure des conventions réglementées :
 - de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L.225-87 du Code de commerce, telles que modifiées par l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014,
 - de modifier en conséquence et comme suit le dernier alinéa de l'article 22 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :
« Ces dispositions ne sont pas applicables dans les cas prévus par la loi. »
2. Concernant les conditions de participation à l'Assemblée Générale :
 - de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, telles que modifiées par le décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014,
 - de modifier en conséquence et comme suit le troisième alinéa de l'article 27 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

Projets de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 9 novembre 2015

« Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à la justification par l'actionnaire de son identité et à l'inscription en compte de ses titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation ».

ONZIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.

 **DAMART**

 **DAMARTSPORT**

Happy D.
by DAMART

Afibel

la Maison du Jersey

Coopers
OF STORTFORD

Delaby

SEDAGYL®
Le Mieux-Être chez vous

Jours Heureux
Gourmandises de France depuis 1979

25 AVENUE DE LA FOSSE AUX CHENES

F 59100 ROUBAIX

TEL : +33 (0)3 20 11 75 00

DAMARTEX.COM

damartex
GROUP